

Participez à notre campagne de sociofinancement **pages 10-11**

410

L'AU L'É JOURNAL

Octobre 2022 • avec une apostrophe pour apostropher

IMMIGRATION

**AU-DELÀ
DES IDÉES
REÇUES**



pages 6-7

Concept : Simon Barville



To be... or...

Michel Rioux

quelques semaines du référendum de 1980, l'écrivain et syndicaliste Pierre Vadeboncoeur publiait un essai auquel il avait donné pour titre : *To be or not to be. That is the question!*

Avec, en sous-titre, une phrase lourde de sens : « Le peuple qui ne s'impose pas périra. »

Déjà que Vadeboncoeur est décédé après avoir connu à cet égard de nombreuses déceptions, il y a lieu de se réjouir que l'audition du vox pop, tourné il y a peu par Guy Nantel aux portes de Dawson College, à Westmount lui ait été épargnée. Celles et ceux qui ont eu l'occasion de visionner cet enregistrement auront compris, en moins de huit minutes, pourquoi le très peu xénophobe René Lévesque les identifiait en 1973 comme des Rhodésiens de Westmount...

Quelques perles tirées de ce florilège raciste :

J'aime pas le français !
J'ai pas de pitié pour les francophones qui se prennent pour des victimes.

J'aime pas la french TV.

Il y a deux langues officielles au Québec...

Une montre, c'est une cloche. Un crayon, un écrivain.

Le mois après avril ? Dimanche...

Devant une photo de René Lévesque : c'est René Lesage.

C'est Trudeau qui a fondé le Parti Québécois.

Une francophone identifie un trombone comme un paper clip.

La chanson *Gens du pays* ? Chantée par... ? Gilles... ? Villeneuve !

Les Anglais sont arrivés au Québec avant les Français...

Dire qu'il s'en trouve à n'avoir pas compris le sens du dessin de Boris, dans lequel on voit le caniche d'une vieille dame anglaise pisser sur l'image de Lévesque...

Pendant ce temps, François Legault se proclame grand défenseur du fédéralisme canadien, lui dont le chroniqueur Michel David soulignait encore il y a quelques jours que le Premier ministre du Québec avait subi 21 rebuffades à ses revendications auprès du gouvernement fédéral. Vadeboncoeur l'exprimait autrement dans son essai : « Pour la santé économique du Québec, la souveraineté est indispensable parce qu'elle fournit un instrument de négociation sans comparaison supérieur à celui dont on peut disposer quand on ne

peut faire, auprès du gouvernement central, que des représentations qui se terminent forcément par des décisions en définitive souveraines et prises par d'autres. »

Heureusement, une campagne électorale n'est pas seulement la scène où s'exprime un racisme assumé. Il arrive aussi qu'elle nous réserve des chocs qui, pour reprendre l'expression consacrée par Boucar, peuvent être thermiques...

C'est ainsi qu'en entendant le gourou économique de Québec solidaire, monsieur Simon Tremblay-Pepin, j'ai dû me rendre à l'évidence. Par l'effet croisé d'une maison achetée il y a 43 ans et d'un fonds de pension à prestations déterminées, on m'a appris, à ma grande surprise, que je devais accepter le fait d'être désormais considéré comme un ultra riche.

Un ultra riche qui vit cependant avec quelques milliers de dollars par année...

Une position comme celle-là n'est rien d'autre que le résultat d'une approche dogmatique, idéologique d'une question qui devrait, au contraire, exiger un minimum de nuances. Le mode d'emploi de cette opération est d'une simplicité désarmante. On plaque le raisonnement sur une réalité. On regarde le résultat. On constate que des éléments sortent du cadre. Qu'à cela ne tienne : on passe la tronçonneuse sur tout ce qui dépasse ! Heureusement, le gourou, d'une condescendance sans

pareille, a été vertement retourné comme une crêpe par un Paul Larocque de TVA encore étonné d'entendre pareils raisonnements.

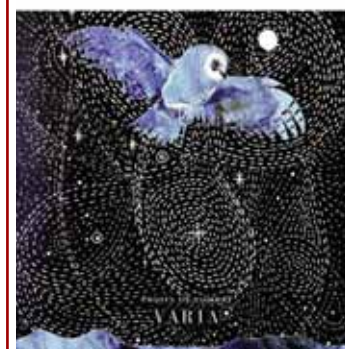
C'est ce qui arrive quand la réalité ne fait plus partie de l'équation.

Tiens ! Une autre réalité qui a échappé aux idéologues écoreligieux montés aux barricades à Rouyn-Noranda, c'est que ce sont les travailleurs qui sont les premières victimes des émanations d'arsenic à la fonderie Horne. Comme c'était le cas à Thetford Mines et à Asbestos où l'exposition à l'amiante a, durant des décennies, créé des veuves et des orphelins prématurés. Or, des employés se sont confiés à Radio-Canada, se plaignant d'être traités de « tueurs d'enfants » ou même « d'empoisonneurs de femmes enceintes ».

Le syndicat a défendu ses membres. « Après l'élection, il va falloir continuer de vivre ensemble. Je crains que cette division dans la population laisse des séquelles. Nous ne sommes pas des criminels, seulement des travailleurs », a dit le président du syndicat.

Comme si on reprochait à des travailleurs sur une chaîne de montage de Lada de ne pas fabriquer des BMW...

Au fait... Un candidat d'Éric Duhaime, M. Karim Elayoubi, a donné un conseil à ses congénères : « Fuyez cet endroit qui croit être le centre de la planète. »



Penser à sept générations plus tard

Mon sentiment s'apparente à une trace mémorielle, une sorte de souvenir d'avant ma naissance qui me rappelle mon appartenance à une civilisation qui a été implantée sur ce vaste territoire depuis seulement quelques siècles.

Le diagnostic me semble clair : nous souffrons d'une carence mémorielle collective, nous avons perdu le sens historique et biologique du territoire. Car, contrairement aux idées reçues, la biologie ne s'oppose pas à l'histoire : ce sont simplement deux vitesses différentes de la durée, l'une assez rapide, qui se compte en siècles, l'autre beaucoup plus vaste et lente, qui se compte en millions d'années. Ces deux vitesses se pensent ensemble, dans une mémoire englobante du territoire qui touche autant les plantes, les animaux, que les traces archéologiques de tous ceux qui y sont passés.

C'est surtout la manière dont nous habitons le territoire qui me stupéfie. À un laisser-aller écologique ravageur s'ajoute un manque flagrant de culture historique qui laisse démolir tout un patrimoine architectural dont il ne reste déjà presque plus rien. La capacité de destruction du territoire que nous avons importée en Amérique se retourne maintenant contre nous-mêmes : ce ne sont pas seulement les maisons de la Nouvelle-France qui disparaissent l'une après l'autre, ce sont aussi les églises, les demeures anglaises du régime britannique, les grandes rondes, les lieux sacrés autochtones, les fermes de la Survivance.

Il n'y en a plus maintenant que pour le clinquant de la nouveauté coupée de toute profondeur de champ historique et biologique. Je pense soudainement à l'essayiste Fernand Dumont, à son idée voulant que seule la mémoire puisse donner un sens à la vie dans la matière et dans le temps. En formulant les choses de cette façon plus large, Dumont n'était pas tellement éloigné des sagesse autochtones qui ne posent de geste qu'en pensant à sept générations plus tard, sagesse vers lesquelles il nous faut à présent nous tourner de toute urgence. C'est notre décalage inconscient qui me semble maintenant une aberration, qui me l'a toujours semblé, sans que j'ose me le formuler clairement.

ÉTIENNE BEAULIEU [...]

Les rêves du ookpik
Étienne Beaulieu
Varia, 2022



Point de mire

Le couronnement

Une pétition exigeant l'abolition de la monarchie

SSJB

La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal (SSJB), représentée par sa Présidente générale, Marie-Anne Alepin, lance la pétition nonalamonarchie.quebec. L'objectif de la démarche est de faire une ultime démonstration de l'opposition des Québécois face au régime royal antidémocratique, lointain et archaïque.

Marie-Anne Alepin a fait valoir : « Il a été démontré à plusieurs reprises au fil des dernières décennies que les Québécois sont très majoritairement contre le système monarchique. Tous les résultats des études sur la question vont dans ce sens : la monarchie est un

système qui nous est imposé, malgré nous.

Pourtant, on nous la présente sur toutes les tribunes comme quelque chose de positif, à l'image d'un vaste concours de personnalité que nous devrions tous apprécier. Alors qu'en réalité, ce qui nous est proposé n'est rien de mieux qu'une télé réalité, une saga qui nous coûte immensément cher, et ce, sur plusieurs plans, que ce soit démocratique, symbolique ou financier. Les changements politiques d'importance démarrent tous par une démonstration de force du ralliement populaire. Cette pétition, c'est l'occasion pour les Québécois de se mobiliser et d'affirmer haut et fort notre volonté de changement. »

Voici le texte de la pétition :

ABOLITION DE LA MONARCHIE AU QUÉBEC

Pour la nation québécoise, l'égalité en droits de tous les humains est une valeur fondamentale.

En faisant de nous, Québécoises et Québécois, les sujets d'un roi, le régime monarchique nie cette égalité et nous impose des symboles archaïques et anti-démocratiques.

En confiant la charge de chef d'État et des forces armées du Canada à un roi étranger muni du droit « divin », la monarchie impose au peuple québécois de rompre avec sa volonté de constituer un État laïque et de déroger au principe de l'égalité de tous devant la loi.

Par conséquent, cela consacre une intrusion insoutenable de la religion dans les affaires de l'État.

Nous, Québécoises et Québécois, refusons d'être « sujets » de « Sa Majesté » et de vivre dans un régime où les citoyennes et citoyens sont assujettis à un monarque de droit divin.

Nous souhaitons vivre dans une société moderne et démocratique où tous les humains sont égaux en droits.

Nous soussignés voulons que la monarchie soit officiellement abolie.

Pour signer la pétition, allez sur ce lien : www.nonalamonarchie.quebec



Notre roi

À peine obsessionnel, Charles III exige de ses valets qu'ils repassent au fer non seulement son pyjama, mais aussi les lacets de ses chaussures, selon Paul Burrell, ancien majordome d'Elizabeth II. Laquelle faisait repasser chaque matin son journal, pour ne pas se salir les doigts avec l'encre. Pour trouver plus maniaque que la mère et le fils, on peut repasser !

2 cm de dentifrice sur sa brosse à dents et faire couler son bain, juste tiède, dans une baignoire précisément remplie à mi-hauteur. Invité à séjourner chez des amis, il arrive en grand appareil, avec notamment son lit, quelques meubles et photos. Sans oublier sa propre lunette de WC et son papier hygiénique préféré – du Kleenex Velvet. ◀

(Extrait du *Canard enchaîné* du 21 septembre 2022)

Dernière heure Décès d'Andrée Ferretti

Au moment d'aller sous presse nous apprenons avec une grande tristesse le décès d'Andrée Ferretti, à l'âge de 87 ans. Figure de proue du mouvement indépendantiste des années 1970, l'authenticité de ses convictions nationales et sociales et son ardeur à les propager lui ont valu le nom de passionaria du mouvement indépendantiste... et d'être emprisonnée lors des Événements d'Octobre 1970.

Convaincue de la nécessité d'une publication comme l'aut'journal, elle avait accepté d'être membre de notre premier conseil d'administration. Nos plus sincères condoléances aux membres de sa famille et à ses proches.

Nous lui rendrons hommage dans le prochain numéro de l'aut'journal.



Le billet

Michel Rioux

1



Le monde syndical

Orian Dorais

15



Les élections

Sylvain Martin

3



Point d'orgue

Olivier Dumas

16



L'environnement

Monique Pauzé

4



Le temps de lire

Simon Rainville

17



L'inflation

Gabriel Ste-Marie

5



Le troisième œil

Pierre Jasmin

18



L'immigration

Anne-Michèle Meggs

6



La langue

Charles Castonguay

8



La page éditoriale

Pierre Dubuc

9



L'international

Luc Allaire

13

l'aut'JOURNAL
Octobre 2022 • avec une apostrophe pour apostropher

4270, boul. Saint-Laurent, bureau 204,
Montréal (Québec) H2W 1Z4

Téléphone : (514) 843-5236

Internet : info@lautrejournal.info

Envoi de publication canadienne
Numéro de convention : 40050148

2022, Dépôt légal

Bibliothèque nationale

ISSN : 0833-8965

Imprimé par les travailleuses et travailleurs
syndiqués de l'Imprimerie Hebdo-Litho

FIQSANTE.QC.CA

UNIES DÉTERMINÉES EN SANTÉ MOBILISÉES

fiq

fiq

FIQ | SECTEUR PRIVÉ

Les élections

Les centrales syndicales doivent s'impliquer

Trois raisons pour une réforme du mode de scrutin

Sylvain Martin

Les jeux sont faits. Sans grande surprise, nous sommes devant un gouvernement caquiste avec une indécente majorité. La Coalition Avenir Québec (CAQ) avec seulement 41 % des voix obtient 72 % des sièges à l'Assemblée nationale. Les Libéraux, Québec solidaire, le Parti Québécois et le Parti conservateur, ayant chacun recueilli près de 15 % des voix ont respectivement 21, 10, 3 et 0 sièges. Toute une distorsion électorale! Difficile de prétendre que notre système électoral atteint sa cible, c'est-à-dire une représentativité assez juste de l'électorat à l'Assemblée nationale.

Avec raison, la discussion autour du mode de scrutin refait surface. Certains commentateurs politiques ont tôt fait d'essayer d'éteindre la discussion en martelant que, de toute façon, jamais un gouvernement au pouvoir ne voudra changer un système qui lui réussit. À preuve, selon eux, tous les politiciens qui avaient promis de le faire se sont désistés. Le dernier en liste étant François Legault. Après s'y être engagé par écrit et avoir promis à plusieurs reprises que l'élection de 2018 serait la dernière élection avec le mode de scrutin uninominal à un tour, il a viré capot.

Pour ma part, je crois que la discussion concernant le mode de scrutin et la représentativité des partis politiques à l'Assemblée nationale doit plus que jamais être maintenue. Elle doit être promue non seulement par des partis politiques, mais également par les grandes centrales syndicales ainsi que par tous les acteurs de la société civile, et ce, pour trois bonnes raisons :

1. LA DISTORSION VA SE RÉPÉTER EN 2026

Plusieurs analystes préoyaient, avant le début de la dernière campagne électorale, une possible mort du Parti Québécois, avec un appui inférieur à 9 % et un seul député. Même prédiction pour le Parti conservateur. La grogne contre les mesures sanitaires de la Covid allait s'estomper, tout comme les appuis à M. Duhaime. Au final, il ne resterait que la CAQ, les Libéraux et Québec solidaire en lice pour l'élection de 2026. Nous allions revenir à un paysage politique normal.

Force est de constater que ce n'est pas ce qui risque d'arriver. Le PQ et le PCQ, bénéficiant du même pourcentage d'appui populaire que QS et les Libéraux, avec une offre politique différente, ne devraient pas disparaître. Avec les mêmes partis en lice en 2026, on peut s'attendre à une autre distorsion entre le pourcentage de votes reçus et le nombre de sièges. Déjà, en 2018, la CAQ avait formé un gouvernement avec 37,4 % d'appuis et 60 % des sièges.

2. ÉVITER QUE 60 % DE LA POPULATION CONSTATE QU'ELLE A VOTÉ POUR RIEN.

Il est important que les électrices et les électeurs aient le sentiment et puissent réaliser que leur vote compte. Quand le 60 % de la population qui n'a pas voté pour le gouvernement constate que le gouvernement obtient 72 % des sièges avec à peine plus de 40 % des suffrages exprimés mais, surtout, que le parti auquel elle a accordé son vote et qui récolte près de 15 % des suffrages n'est représenté que par 11, 3 ou même 0 députés, il est tout à fait normal et justifié que cette tranche de la population se demande « À quoi ça sert d'aller voter ? »

3. ÉVITER UN DÉNI DE DÉMOCRATIE

Le troisième fait qui milite en faveur d'une réflexion concernant le mode de scrutin et la représentation des partis à l'Assemblée nationale est le déni de démocratie dans les travaux parlementaires. Dans son discours de victoire électorale, M. Legault a tendu la main aux chefs des autres partis et a affirmé qu'il discuterait avec eux de la manière qu'ils pourraient travailler ensemble. Ce sont là de belles et sages paroles de la part d'un premier ministre, le soir de l'élection, mais la réalité risque d'être tout autre.

Selon les règles de l'Assemblée nationale, pour être reconnu comme groupe parlementaire et avoir droit aux privilèges qui s'y rattachent, un parti doit avoir fait élire au moins 12 députés ou avoir obtenu au moins 20 % des voix. En fait, en vertu de ces règles, seul le Parti libéral se qualifie. C'est donc dire que QS et le PQ, même s'il ont obtenu plus de voix que les libéraux, tout en faisant élire des députés, ne seront pas reconnus comme groupe parlementaire. Leurs députés n'auront presque aucun droit de parole lors des débats en

Et la médaille d'argent va à...
la quatrième place !



Les Libéraux profitent d'une distorsion, avec la concentration de leur vote à Montréal, en récoltant 21 sièges avec 14 % des suffrages.

Chambre et lors des travaux en commission parlementaire.

Les droits de parole sont importants pour les députés. Le droit de parole est l'occasion de livrer son opinion et faire passer son message. C'est à la base de notre système démocratique. Les règles ont été établies pour un système bipartite, c'est-à-dire un gouvernement et une opposition.

Même s'il est arrivé par le passé que plus d'une opposition soit reconnue comme groupe parlementaire, cette reconnaissance d'un tiers parti comme groupe parlementaire se fait toujours au détriment de l'opposition officielle. C'est l'opposition officielle qui doit accepter de céder son temps de parole aux autres partis. Le gouvernement lui ne cède rien.

La main tendue de M. Legault aux chefs des oppositions est un cadeau empoisonné pour les Libéraux. Ou bien ils refusent de partager leurs privilèges de groupe parlementaire avec QS et le PQ, deux partis qui ont obtenu plus de voix qu'eux, au risque de passer pour antidémocratiques. Ou bien ils acceptent de partager leurs privilèges de groupe parlementaire et, du même coup, diluer leur efficacité dans les travaux parlementaires. Dans tous les cas de figure, les perdants sont les partis d'opposition et la CAQ est gagnante.

DES ÉTATS GÉNÉRAUX SUR LE MODE DE SCRUTIN

À mon avis, ce sont là trois excellentes raisons pour lancer une large discussion sur notre mode de scrutin et la représentation des partis politiques à l'Assemblée nationale. La partie ne sera pas facile. La CAQ et les Libéraux profitent du système actuel. Comme je l'ai déjà mentionné, la CAQ hérite d'une indécente majorité, si on tient compte du nombre de voix obtenues et les Libéraux profitent d'une distorsion, avec la concentration de leur vote à Montréal, en récoltant 21 sièges avec 14 % des suffrages.

70 millions de victimes

Il y a quelques années, par pure coïncidence, un document dans lequel on affirmait que l'invasion des Amériques par les Européens, à partir de 1492, avait été à l'origine d'un génocide qui aurait éliminé 90 à 95 % des peuples autochtones, est tombé entre nos mains.

Même si nous avons habité et travaillé dans différents pays du continent, nous ignorions complètement, tout comme la plupart des gens que nous connaissons, l'étendue de la tragédie.

Constatant notre ignorance face à cette information aussi choquante et motivés par nos expériences de vie au service des populations les plus pauvres dans différentes régions, nous avons décidé d'entreprendre une recherche avec l'intention de divulguer ce fait.

Les investigations de plusieurs spécialistes des peuples autochtones du continent américain nous rappellent que « les Indiens de l'Amérique totalisaient pas moins de 70 millions de personnes lorsque les conquistadors firent leur apparition ». À cette époque, la population de toute l'Europe comptait de 57 à 70 millions de personnes.

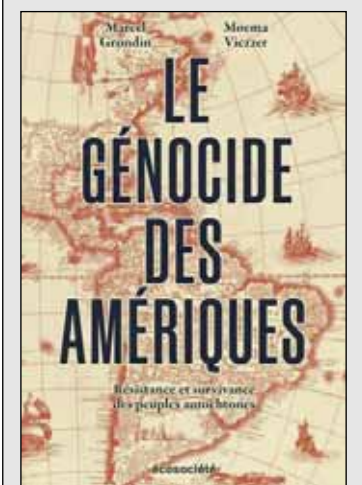
Le Canada, en 1492, comptait deux millions d'Autochtones ; en 1913, ils n'étaient plus que 120 000. L'Amérique centrale comptait à cette époque entre 5 650 000 et 13 000 000 d'habitants. Quatre-vingt-dix pour cent furent exterminés. Généralement, les auteurs considèrent que plus d'un million d'Autochtones moururent dans des pays qui sont devenus aujourd'hui l'Argentine, le Chili, la Colombie et le Paraguay. Le même phénomène s'est produit dans les Petites Antilles.

En se fondant sur les différentes sources utilisées dans la rédaction de ce texte, il est possible d'ajouter aux statistiques des cinq régions étudiées (Caraïbes, Mexique, Andes centrales, Brésil, États-Unis) le nombre de 10 à 12 millions de victimes.

Nous parvenons ainsi à la constatation du plus grand génocide de l'histoire humaine avec plus de 70 millions de victimes sur le territoire actuel des Amériques.

Malheureusement, de nos jours, comme le soulève David E. Stannard, « la principale question qui demeure n'est pas : est-ce que cela pourrait se produire à nouveau ? Mais : est-ce que ce processus peut être arrêté ? »

Marcel Grondin
et Moema Viezzer [...]



Le génocide des Amériques
Résistance et survivance
des peuples autochtones
Marcel Grondin et Moema Viezzer
Écosociété, 2022



L'auteur est syndicaliste

À la Semaine du climat en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies

Sommet du climat, nos sols en péril

Monique Pauzé

Le 19 septembre dernier, à titre de porte-parole du Bloc Québécois en matière d'environnement, je m'envolais pour New York afin de prendre part à la Semaine du climat qui se tenait en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies. Lors de ce sommet qui rassemble des élus de nombreux pays ainsi que plusieurs acteurs du monde des affaires et de la société civile, j'ai décidé de concentrer mon attention sur l'exploitation des sols que ce soit en lien avec la stratégie canadienne pour le climat, mais également en matière de sécurité alimentaire.

LES SOLS ET LE CARBONE

J'étais heureuse d'assister à cet événement, même si j'ai de plus en plus de réserves sur ces grands rassemblements. Par exemple, les technologies et les idées qui étaient promues à New York sont loin d'être toujours alignées avec les recommandations du Groupe international d'experts sur le climat (GIEC). D'ailleurs, lors de l'ouverture du forum, le lobby pétrolier était bien présent afin de faire accélérer le déploiement du captage et du stockage de carbone (CSC). Curieuse de voir ce qu'on allait dire de cette technologie que je dénonce depuis deux ans, je me suis donc inscrite à cet atelier.

Les propos des panellistes issus de l'industrie pétrolière et gazière ne m'ont

guère surprise. Quoi de mieux que de les entendre, sans filtre, vanter les mérites de cette technologie qui leur permettra de calmer l'opinion publique de plus en plus sensible à la cause environnementale, tout en continuant d'exploiter les sables bitumineux de l'Ouest canadien.

Au Victor Borge Hall, les choses ne pouvaient pas être plus limpides. Un représentant d'une pétrolière albertaine a clairement dit que plusieurs souhaitent mettre un terme à l'industrie pétrolière et gazière, mais que la capture et le stockage de carbone permettront de la préserver. Il a ajouté qu'il en avait marre d'entendre certains détracteurs (dont le Bloc Québécois est fier de faire partie) dénigrer cette bouée de sauvetage des pétrolières parce que ce ne sont pas seulement des emplois qui sont en jeu, mais des carrières. Rien de moins. Faire face à l'urgence climatique ne fait définitivement pas partie de son agenda.

Sa solution, éduquer les citoyens et les politiciens. Eh oui! Si vous êtes contre ou émettez des doutes face à cette technologie, alors on va vous dire que c'est vous le problème, vous n'êtes pas assez intelligents pour comprendre. Or, il faut bien savoir qu'en plus de l'immaturité de cette technologie, de son efficacité jusqu'à maintenant non démontrée, il y a des dangers liés à l'enfouissement du CO₂ et son transport.

De récents travaux ont démontré que l'enfouissement du CO₂ sous pression peut provoquer des tremblements de terre. De plus, il y a un peu plus d'un



La Banque mondiale prévoit que la crise climatique forcera plus de 200 millions de personnes à quitter leur région ou leur pays d'ici 2050.

an, dans la vallée du Mississippi, un pipeline transportant du CO₂ s'est fracturé causant des hospitalisations et des problèmes respiratoires sévères, dont les victimes ne se sont pas remises. Le CO₂ après tout est un gaz asphyxiant et même mortel à haute concentration.

A beau mentir qui vient de loin. L'industrie pétrolière s'activait intensivement à New York afin de vendre ses salades. Les partisans du CSC sont même allés jusqu'à vanter le projet Quest de la pétrolière Shell. Il est vrai que, sur le site internet du géant pétrolier, on peut lire « Le projet Quest a fonctionné mieux que prévu, tant en empêchant le CO₂ de pénétrer dans l'atmosphère qu'en permettant de le stocker de façon sécuritaire à une

grande profondeur, depuis son démarrage, en novembre 2015 », mais la réalité est toute autre.

L'ONG Global Witness a publié une étude confirmant qu'entre 2015 et 2019, Quest a capté cinq millions de tonnes de dioxyde de carbone, issu de la production d'hydrogène gris. Pendant cette période, la même usine a émis 7,5 millions de tonnes de gaz à effet de serre, notamment du méthane, aux conséquences environnementales bien plus néfastes encore que celles du CO₂.

Les lobbyistes ont le pied sur l'accélérateur. Ils sont libres de polluer et pour décarboner les sols, ils se fient sur le gouvernement qui voit cette fausse technologie dans sa soupe. Encore une fois, l'argent des Québécoises et des Québécois servira à financer l'industrie la plus polluante du Canada, alors que le gouvernement Trudeau se drape de vertu à grand coup d'écoblanchiment.

SOLS, CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET FAMINE

Toujours en lien avec l'exploitation des sols, j'ai aussi décidé de me pencher sur l'urgence de mettre en place des systèmes alimentaires plus résilients et équitables. La pandémie a mis en évidence les répercussions catastrophiques des changements climatiques sur nos systèmes alimentaires ainsi que sur les inégalités sociales qui en découlent. À l'heure actuelle, une personne meurt de faim dans le monde toutes les quatre secondes, il est donc important pour nous de comprendre le véritable coût de nos actions.

La crise climatique et la pénurie d'aliments dans certaines régions du monde sont intrinsèquement liées. Saviez-vous, les pays du G20 sont responsables de 80 % de la pollution et que nous jetons 40 % des aliments que nous produisons ?

Nous vivons dans un monde de surconsommation qui est en train de tuer notre planète et, soyons honnêtes, plusieurs multinationales vont à l'écran-

ger piller les ressources naturelles de pays moins industrialisés. On a pris leur eau, leurs arbres et, ensuite, ils viennent cogner à nos portes nous demandant de les accueillir à titre de réfugiés. À cet effet, la Banque mondiale prévoit que la crise climatique forcera plus de 200 millions de personnes à quitter leur région ou leur pays d'ici 2050.

Il faut faire preuve de solidarité envers les pays qui sont touchés par la crise climatique et la crise alimentaire. Nous avons une dette envers eux. Sur les 25 pays les plus touchés par les changements climatiques, 60 % sont en conflit et aucune aide ne leur a été octroyée.

Il est temps de mettre de l'argent sur la table pour les aider, mais que faisons-nous ? Nous ne changeons pas nos habitudes de vie et bien que les jeunes soient plus sensibles à la cause environnementale, ils sont inondés de messages par des influenceurs qui veulent les inciter à acheter tel ou tel produit. Un peu d'introspection serait de mise. Il faut repenser notre modèle de croissance infinie, car les ressources, elles, ne le sont pas. Nous vivons à crédit depuis trop longtemps.

Il faut à tout prix quantifier le coût véritable de notre prospérité. Il faut agir maintenant sur plusieurs fronts. Nous devons à tout prix protéger les forêts, qui diminuent les GES et améliorent l'agriculture. Le Bloc Québécois a un excellent plan à cet effet. Tout est lié !

INTÉGRITÉ DES SOLS MENACÉS

De plus, je pense qu'il est grand temps, non seulement, de parler de souveraineté alimentaire et d'entraide, mais aussi de l'importance de protéger l'intégrité des sols de contaminants potentiels.

Si j'ai toujours eu des inquiétudes sur la proximité du gouvernement actuel avec les lobbys pétroliers, il en va de même pour celle que le fédéral entretient avec le lobby agrochimique CropLife Canada.

Pas plus tard qu'à la mi-septembre, on apprenait que l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) proposera sous peu une réforme controversée qui se base sur les fichiers d'un lobby chargé de faire valoir les intérêts de compagnies qui commercialisent des semences, des pesticides, des engrais et des fertilisants. C'est très inquiétant, c'est comme dans d'autres dossiers où les institutions fédérales clament leur indépendance, mais laissent les compagnies s'autoréglementer. À mon retour en Chambre, je tenterai d'avoir l'heure juste dans ce dossier qui tente de soustraire la production d'organismes génétiquement modifiés (OGM) à un contrôle rigoureux et dans plusieurs autres. Il n'y a pas à dire, j'ai du pain sur la planche. ◀

L'autrice est députée du Bloc Québécois

**PARTOUT AU QUÉBEC,
DE LA MATERNELLE À L'UNIVERSITÉ**

**On prend
parti pour
l'éducation**

fneeq
Fédération nationale
des enseignantes et
des enseignants
du Québec

L'inflation

Contraindre les retraités à retourner sur le marché du travail

La solution fédérale à la pénurie de main-d'œuvre

Gabriel Ste-Marie

Depuis un an, nous vivons une période de forte inflation. Elle dure plus longtemps que les prévisions de la plupart des économistes. La hausse des prix s'observe particulièrement dans trois secteurs : l'alimentation, le logement et les hydrocarbures.

L'inflation affecte tout le monde, mais particulièrement les aînés. Leurs revenus sont rarement ajustés à l'inflation. Leur pouvoir d'achat s'érode à mesure que les prix augmentent. Ceux-ci se sont accrus, en moyenne, de 7,7 % au cours de la dernière année. Si votre revenu n'a pas augmenté, votre pouvoir d'achat a diminué d'autant.

Par exemple, les prix des produits alimentaires ont bondi de 10,8 % en un an. Pour le pain et les céréales, c'est 15 %, et l'huile a connu une hausse de 27,7 %. Cela force les gens, en particulier les aînés à faibles revenus, à faire des choix déchirants. Nombreux sont ceux qui doivent carrément réduire la taille de leur panier d'épicerie, quitte à avoir faim.

DÉMÉNAGER OU RESTER LÀ

Le prix de l'immobilier a explosé depuis le début de la pandémie. Si l'actuelle hausse des taux d'intérêt découle de la politique monétaire agressive de la Banque du Canada fait reculer le prix de vente, elle ne règle en rien les mensualités. Dans le domaine locatif,

on assiste aussi à une spectaculaire hausse des loyers.

Les aînés qui ont un logement depuis plusieurs années font aujourd'hui face à beaucoup de pression de la part de propriétaires qui veulent les évincer. Un logement remis en location peut facilement être loué deux fois plus cher. Des mesures existent pour contester les hausses abusives ou les tentatives d'éviction, mais leur utilisation n'est pas toujours évidente. Et les aînés qui doivent déménager se retrouvent, eux aussi, à devoir payer le double de leur loyer précédent.

Ils sont obligés de louer une chambre au prix qu'ils payaient leur logement, ou encore être hébergés chez leurs enfants ou emménager avec des colocataires. Cela les force souvent aussi à retourner sur le marché du travail, possiblement à temps plein.

La situation est particulièrement gênante pour les retraités à faibles revenus, qui touchent le Supplément de revenu garanti (SRG), et qui ont l'habitude de travailler un peu pour arrondir leur fin de mois. Durant la pandémie, ils ont dû arrêter de travailler. Le gouvernement les a invités à demander la Prestation canadienne d'urgence (PCU) pour combler le manque à gagner.

Or, si les premiers milliers de dollars de revenus travaillés ne les pénalisent pas dans le calcul de l'admissibilité au SRG, ce n'est pas vrai dans le cas de la PCU. Et la plupart l'ignoraient.



L'inflation affecte tout le monde, mais particulièrement les aînés. Leurs revenus sont rarement ajustés à l'inflation. Leur pouvoir d'achat s'érode à mesure que les prix augmentent.

L'information n'a été transmise que tardivement et de façon opaque. Ces aînés se sont donc retrouvés à être exclus du SRG et à devoir payer des impôts sur la PCU reçue. Plusieurs d'entre eux n'avaient plus les moyens de conserver leur logement. Dans plusieurs cas, ils ont brisé leur bail, vendu leur maison ou condo, se sont départis de leurs meubles et ont été contraints à déménager chez leurs enfants ou dans une chambre. Plusieurs ont dû retourner travailler. D'autres ont retiré leur REER pour payer leurs impôts et passer à travers l'année, ignorant que l'épargne retirée et dépensée les priverait du SRG pour l'année suivante.

La conjoncture illustre la précarité de la situation des aînés à faibles revenus. Une année inflationniste ou un

confinement suffisent à déstabiliser leur train de vie et, souvent, à les jeter dans la misère.

DEUX CLASSES D'AÎNÉS

Le Bloc Québécois demande depuis longtemps que le gouvernement rajuste les montants de la Sécurité de la vieillesse. Ma collègue, la députée de Shefford Andréanne Larouche, porte-parole en la matière, rappelle que la prestation de retraite des aînés n'a pas été indexée suffisamment. Une hausse de 110 \$ par mois serait nécessaire pour revenir au pouvoir d'achat antérieur et ce montant a été établi sans tenir compte de l'inflation de la dernière année. Le gouvernement libéral a choisi d'augmenter quelque peu le montant de la retraite, mais seulement pour les aînés de 75 ans et plus. Ce choix idéologique de créer deux classes d'aînés a vivement été dénoncé par les regroupements d'aînés, comme la FADOQ et l'AQDR.

Le choix d'exclure les moins de 75 ans envoie un signal fort aux jeunes retraités de la part d'Ottawa. L'État n'est plus là pour vous. Ou bien vous avez suffisamment d'épargne, ou bien vous devrez continuer à travailler pour maintenir un niveau de vie acceptable.

Stephen Harper avait fait passer l'âge de la retraite de 65 ans à 67 ans. Une modification annulée par le gouvernement Trudeau dès son arrivée au pouvoir, même si le ministre des Finances Bill Morneau plaiderait lui aussi, juste avant d'être élu, pour le prolongement du travail jusqu'à 67 ans.

En laissant les retraités de moins de 75 ans qui n'ont pas de gros fonds de pension sans ressources suffisantes pour arriver, est-ce que le gouvernement Trudeau est en train de faire indirectement ce qu'il a refusé de faire directement : repousser l'âge de la retraite ? Plutôt que d'établir un nouvel âge cible – 67 ans – est-ce que le gouvernement change la donne pour les 65 à 74 ans sans épargne suffisante ? Enfin, est-ce que ce choix est une réponse au sérieux problème de la pénurie de main-d'œuvre ?

UNE « SOLUTION » À LA PÉNURIE DE MAIN-D'OEUVRE

Les entreprises font face à un changement structurel. Avec le départ à la retraite des Boomers, une personne arrive sur le marché du travail pour deux personnes qui le quittent. La pandémie a exacerbé la pénurie.

Une réduction de la proportion de gens sur le marché du travail amène un changement profond dans l'organisation économique de nos sociétés. Les solutions pour les entreprises passent certes par un investissement massif dans leur productivité, comme l'automatisation et la robotisation. Pour l'économie en général, un investissement dans l'éducation et la formation est aussi un incontournable. Reste ensuite la hausse du nombre de travailleurs et travailleuses. Cela peut passer par l'immigration – permanente ou temporaire – et par l'allongement du nombre d'années de vie active sur le marché du travail (sans oublier tous les efforts pour intégrer les personnes historiquement plus éloignées du marché comme celles vivant avec un handicap).

Or, selon l'économiste Pierre Fortin, il n'est pas démontré que l'immigration permet de réduire la pénurie de main-d'œuvre. Si, d'un côté, les nouveaux arrivants travaillent (contrairement aux propos erronés de l'ancien ministre Boulet), de l'autre, ils consomment (logements, services publics, etc.), accroissant proportionnellement la demande générale.

La réponse la plus facile et rapide à la pénurie de main-d'œuvre est donc de prolonger le nombre d'années où l'on travaille. Cela peut être fait de façon libre, en adoptant par exemple une fiscalité qui encourage les jeunes retraités qui le désirent à continuer de travailler. C'est ce que proposent les regroupements d'aînés et ce que demande le Bloc.

Ottawa semble plutôt adopter la contrainte. En n'indexant pas suffisamment les revenus versés aux aînés, en particulier la Sécurité de vieillesse pour les moins de 75 ans, le gouvernement Trudeau est en train de forcer une classe d'aînés, les 65-74 ans qui n'ont pas une épargne suffisante – souvent parce qu'elles ou ils ont détenu des emplois moins rémunérés durant leur vie active sur le marché du travail – à devoir continuer à travailler plus longtemps.

La réponse du fédéral au vieillissement de la population et à la pénurie de main-d'œuvre est discriminatoire pour les classes populaires et une partie des classes moyennes : elles devront travailler plus longtemps. Entre offrir la possibilité de continuer à travailler à temps partiel pour accroître ses revenus et contraindre au travail pour arriver à boucler son budget, il y a un monde. ◀

L'auteur est député du Bloc Québécois

Le 17 octobre 2022 est la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté

Extrait du site Web des Nations Unies : « La dignité pour tous dans la pratique est le thème général de la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté pour 2022-2023. La dignité de l'être humain n'est pas seulement un droit fondamental en soi, mais constitue la base de tous les autres droits fondamentaux. La « Dignité » n'est donc pas un concept abstrait : elle appartient à tous et à chacun. Aujourd'hui, de nombreuses personnes vivant dans une pauvreté persistante voient leur dignité niée et non respectée. »

Une implication locale

Le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP) est là pour ses membres. De nouveau cette année, c'est avec fierté que nous nous associons à Centraide du Grand Montréal pour la campagne de financement 2022, À Go, On Centraide.

Soyons plus solidaires que jamais !

sfmm429.qc.ca

Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal – SCFP



Des concepts mal définis, des indicateurs absents, des pouvoirs non exercés

Six des idées reçues les plus tenaces

Anne Michèle Meggs

Il était inévitable que la question de l'immigration refasse surface pendant la campagne électorale. Mais les enjeux qui font l'objet de politiques publiques sont nombreux et la plupart très complexes. L'immigration ne fait pas exception. Si quelques éléments de l'évolution récente du dossier ont trouvé leur place dans les plateformes de certains partis, plusieurs idées reçues ont la vie dure. Nous examinerons six des plus tenaces.

1. Les chiffres proposés de seuil d'immigration constituent le nombre de nouvelles arrivantes et nouveaux arrivants prévus. Faux.

Les chiffres proposés de seuil d'immigration (35 000 du PQ, 50 000 de la CAQ et du PCQ, 70 000 du PLQ et 60 à 80 000 de QS) constituent le nombre de personnes prévues pour obtenir la résidence permanente. On parle donc de l'immigration permanente. La majorité d'entre elles sont déjà au Québec depuis quelques années. Soit parce qu'elles y ont étudié et/ou travaillé et ont été sélectionnées par le Québec dans la catégorie économique, soit parce que leur demande d'asile a enfin été acceptée par le fédéral.

Dans les six premiers mois de cette année, quelques 32 000 personnes ont obtenu leur résidence permanente au Québec. Il s'agit de presque la moitié du seuil prévu par le gouvernement du Québec pour 2022, c'est-à-dire 70 000. On peut estimer que près de la moitié étaient déjà au Québec, les autres étant parrainées par un membre de leur famille ou un groupe de parrainage des réfugiés.

Les personnes récemment arrivées au Québec (a) ont un statut temporaire, (b) ne sont pas comptées dans le chiffre du seuil d'immigration permanente, et (c) sont beaucoup plus nombreuses que celles qui obtiennent leur résidence permanente.

Pendant la même période, près de 100 000 personnes sont arrivées au Québec pour étudier, travailler ou demander l'asile. Elles sont toutes au Québec légalement. Nous ne savons pas combien d'entre elles vont éventuellement demander la résidence permanente, mais il est important de souligner que, depuis des décennies, le gouvernement du Québec (suivant l'exemple du fédéral) s'est donné pour objectif d'augmenter le nombre de personnes à statut temporaire sélectionnées dans la catégorie économique.

M. Legault peut bien balayer le phénomène de l'immigration temporaire, disant que « les temporaires sont temporaires », son gouvernement s'est donné comme objectif d'augmenter le nombre

de personnes à statut temporaire au Québec, sans débat ni consultation.

Le Parti Québécois a reconnu en partie le phénomène temporaire avec son engagement de limiter le nombre d'étudiantes et étudiants internationaux non francophones. Une stratégie pertinente. Les permis d'études représentent la plus grande catégorie de l'immigration temporaire. Faire des études internationales est devenu, pour un très grand nombre de jeunes de l'étranger, un projet éducatif. Grâce au fédéral, ces jeunes et leurs conjointes ou conjoints peuvent travailler au pays pendant et après leurs études.

Contrôler le domaine des études internationales c'est contrôler en grande partie la croissance de l'immigration temporaire.

Le PQ et QS démontrent une compréhension au moins partielle du phénomène,



de son potentiel positif et de ses inconvénients. Les deux appellent à la régularisation des personnes à statut temporaire, particulièrement en région.

2. Il existe un chiffre de seuil d'immigration permanente qui correspond à la capacité d'accueil du Québec. Faux.

Comme on le voit, on « accueille » peu de personnes dans le cadre de l'immigration permanente au Québec. Ce sont les nombreuses personnes à statut temporaire qui ont besoin d'un accueil. Il faudrait savoir ces jours-ci combien de personnes à statut temporaire arriveront pour déterminer si tout est en place pour bien les accueillir.

Un autre problème est qu'on n'a jamais défini le concept de « capacité d'accueil ». On n'a pas d'indicateurs pour la mesurer. Jusqu'à récemment, l'accueil se résument aux services d'intégration et de francisation. L'immigration temporaire connaît une croissance fulgurante au moment où nous faisons face à une pénurie criante de logement dans toutes les régions du Québec. De plus, des dizaines de milliers d'enfants sont en attente d'une place en garderie et notre système de santé et de services sociaux est incapable de répondre aux besoins des personnes déjà sur le territoire. Ces facteurs n'ont jamais fait partie de la pla-

DONNÉES SUR L'IMMIGRATION PERMANENTE ET TEMPORAIRE AU QUÉBEC EN 2021

IMMIGRATION PERMANENTE	
Économique	26 855
Famille parrainée	13 895
Réfugiés réinstallés et personnes protégées au Canada	7 285
Toute autre immigration	2 240
TOTAL	50 275
DÉTENTEURS DE PERMIS TEMPORAIRE	
Permis d'études internationales	90 800
Programme de mobilité internationale	62 270
Programme de travailleurs étrangers temporaires	23 795
TOTAL	176 865

nification des seuils d'immigration permanente et il n'existe pas de planification de seuils d'immigration temporaire.

Seul Québec solidaire propose une approche réfléchie à ce problème avec un comité d'experts qui définirait la capacité d'accueil et les indicateurs pertinents.

3. La politique d'immigration du Québec peut renverser le déclin du français au Québec. Faux.



Le déclin du français est dû au taux de natalité et à l'anglicisation des francophones. Des études démographiques récentes et les données linguistiques publiées par StatCan le démontrent clairement.

Tous les scénarios les plus probables et improbables liés à l'immigration ne font que ralentir ou accélérer légèrement le déclin. Qu'on arrête toute immigration, que l'immigration soit 100 % francophone (prôné explicitement par le PQ et implicitement par la CAQ et le PCQ), que 50 % des personnes immigrantes s'installent en région, qu'elles apprennent rapidement le français en arrivant, les projections révèlent que la courbe bouge à peine. Pourquoi? Notamment, comme explique Marc Termote, parce que les personnes immigrantes ne constituent que 14 % de la population du Québec. Un petit changement dans le comportement de la majorité francophone pèse plus lourd qu'un changement important dans une relativement petite minorité de la population.

Plusieurs partis s'engagent à mettre plus de ressources dans la francisation. Québec solidaire se distingue positivement avec sa proposition d'augmenter la francisation en milieu de travail. Trois quarts de l'immigration permanente et presque 100 % de l'immigration temporaire est adultes. Ces adultes n'ont

d'autre choix que de mettre le gain-pain avant l'apprentissage du français. Si on ne capte pas ces travailleuses et travailleurs dans leur milieu de travail, en insistant que la langue du travail est le français et avec des cours de français sur le lieu du travail, les chances sont minces que les non-francophones adultes apprendront rapidement et adéquatement la langue.

Malheureusement, le domaine de la francisation souffre de la même maladie que la capacité d'accueil – l'absence d'indicateurs permettant de bien cibler



les ressources là où elles auront le plus d'effet. Rien pour mesurer efficacement les résultats des ressources investies.

De plus, il n'y a rien dans la réforme de la *Charte de la langue française* qui donne espoir que la situation changera. La réformette administrative que représente la « création » de Francisation Québec au sein du ministère de l'Immigration n'augure rien de bon, surtout qu'il n'y a aucune reddition de comptes prévue dans la loi pour cette unité.

4. Il existe un chiffre de seuil d'immigration permanente qui va régler le problème général de pénurie de main-d'œuvre. Faux.

Selon l'économiste Pierre Fortin, se basant sur ses propres analyses et celles d'autres études, « le recours à l'immigration peut aider à soulager des pénuries de main-d'œuvre spécifiques au niveau de l'entreprise individuelle, bien que la grande complexité administrative et le long temps d'attente rendent souvent ce recours inefficace dans le concret; mais malheureusement, au niveau macroéconomique, l'idée [...] que l'immigration peut résoudre les pénuries parce qu'elle accroît la population en âge de travailler n'est rien d'autre qu'un gros sophisme de composition; cette idée est basée sur une

logique incomplète qui « oublie » de tenir compte que l'immigration finit par faire augmenter la demande de main-d'œuvre et non seulement l'offre de main-d'œuvre ».

Paul Saint-Pierre Plamondon a donc raison de dire que cet argument ne tient pas la route dans le calcul des seuils d'immigration permanente. Le chef de la CAQ soutient également cette position, malgré la pression du milieu des affaires, mais semble vouloir augmenter l'immigration temporaire comme si cela n'avait pas de consé-



quence sur l'immigration permanente éventuelle.

5. L'installation de plus de personnes immigrantes dans les régions à l'extérieur de la région métropolitaine de Montréal va (a) aider à la francisation de ces personnes ou (b) va ralentir l'exode des régions ou (c) va régler les problèmes de main-d'œuvre des régions. A. On ne sait pas. B. Les personnes immigrantes quittent déjà les grands centres au même rythme que les personnes natives. C. Ça dépend.

Comme les données en francisation nous manquent, on ne sait pas si la francisation des adultes non francophones se fait plus rapidement et efficacement dans une région très majoritairement francophone. On revient à la question de la langue du travail et à la nature du recrutement des entreprises.

Quant au peuplement des régions, le mouvement des migrations internes au Québec depuis quelques années est plutôt vers l'extérieur des grands centres. Cette tendance se vérifie autant chez la population immigrante que non immigrante.

La CAQ compte beaucoup sur l'immigration temporaire pour soulager les régions des pénuries de main-d'œuvre,

mais l'immigration temporaire, comme son sens même le dit, devrait servir à combler des postes temporaires, des postes de courte durée. Pourtant, depuis quelques années, elle sert à combler des postes permanents. Cette pratique détourne le modèle d'immigration édifié au cours des ans par le Québec.

L'objectif de la régionalisation, comme celui de la régularisation des personnes à statut temporaire, fait partie de la politique d'immigration au Québec depuis des décennies. Plusieurs initiatives ont été tentées sans résultats significatifs. D'ailleurs, on a même redéfini à quelques reprises l'indicateur pour mesurer cet objectif. Il y a 20 ans, on comptabilisait le nombre de personnes admises qui se trouvaient hors de la région métropolitaine de Montréal un an après leur admission. (À l'époque, l'année d'admission correspondait généralement à l'année d'arrivée, ce qui n'est plus le cas.) On a ensuite calculé le nombre de personnes admises dans une cohorte de 5 ans, ensuite de 10 ans, présentes en région. Au moins, on dénombrerait toujours la présence réelle en région des personnes admises. La

la persuasion. Le Parti libéral propose de donner plus de place aux régions dans la sélection de leur immigration. Ce n'est peut-être pas une mauvaise idée. Les ententes sur l'immigration entre le gouvernement fédéral et les autres provinces ont donné lieu à une meilleure répartition de l'immigration sur le territoire canadien. Pourquoi pas l'essayer sur le territoire québécois ?

Québec solidaire propose de prioriser la régularisation des personnes à statut temporaire déjà en région pour les inciter à y rester. Encore une fois une idée intéressante, mais qui ne répond pas à la question de base qui est : « Veut-on encourager l'immigration temporaire ? »

Dans sa plateforme, le Parti Québécois parle de régionaliser 50 % de l'immigration permanente et de régionaliser 50 % des nouveaux arrivants. Comme on sait, ce ne sont pas nécessairement les mêmes personnes. Il y a donc un peu de confusion dans cet engagement. Cela étant dit, selon l'étude publiée par l'OQLF, une distribution plus symétrique ou égale des personnes immigrantes sur le territoire

6. Le fédéral ne respecte pas l'Accord Canada-Québec sur l'immigration. Faux.

Le gouvernement fédéral a toujours respecté l'Accord Canada-Québec sur l'immigration.

Il accorde la résidence permanente uniquement aux personnes immigrantes au Québec détenant un Certificat de sélection du Québec (CSQ) en fonction des volumes établis par le gouvernement du Québec.

Il ne se mêle pas de la grille de sélection du Québec ou des programmes mis en place par le Québec pour la sélection des travailleurs qualifiés ou les autres catégories d'immigration économique.

Il n'accorde pas la résidence permanente dans la catégorie de réunification familiale à des personnes qui n'ont pas un Certificat de sélection du Québec et un contrat de parrainage signé avec le gouvernement du Québec. Ce contrat est la responsabilité du Québec et pourrait inclure, au besoin, un engagement de la part du parrain de faciliter l'ap-

conditions visant à faciliter l'apprentissage du français.

Le gouvernement fédéral n'accorde pas de permis d'étude au Québec à une personne qui n'est pas inscrite dans un établissement désigné par le ministère de l'Enseignement supérieur du Québec et qui n'a pas un Certificat d'acceptation du Québec (CAQ-études). Le Québec peut donc décider quels établissements et programmes sont désignés à des fins d'études internationales et du nombre de CAQ-études qui seront délivrés. Il établit également les conditions liées à un CAQ-études, et pourrait inclure des exigences linguistiques. Il n'y en a pas actuellement. La seule exigence linguistique est celle imposée par la langue du programme d'études.

Le gouvernement fédéral n'accorde pas de permis de travail à une personne embauchée dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) qui n'a pas un Certificat d'acceptation du Québec. Le Québec approuve les Évaluations d'impact sur le marché du travail (EIMT) exigées des employeurs et la

voirs relatifs à « des personnes qui souhaitent s'établir au Québec à titre permanent ou temporaire ». Il n'y avait pas de distinction entre les permis fermés (liés à l'employeur) et les permis ouverts à cette époque. Cette catégorie constituait à peine une note en bas de page dans le système d'immigration canadien à cette époque. Cela étant dit, l'Entente Couture-Cullen incluait un paragraphe qui stipulait que les deux gouvernements s'entendraient sur les directives applicables à ces permis.

En 2014, à la fin du dernier mandat du gouvernement Harper, une réforme importante du PTET a été annoncée. Il s'agissait d'une réorganisation du programme « pour en faire deux programmes distincts ». C'est à ce moment que le Québec aurait dû insister pour que son droit acquis de consentement à l'admission des personnes à statut temporaire soit maintenu dans le nouveau programme.

C'est le PMI, entre les mains du gouvernement Trudeau, qui a ouvert la porte au chaos et à l'improvisation dans le système d'immigration canadien actuel et à la croissance démesurée de l'immigration temporaire. Il est fondamental que le Québec revienne sur sa cession de ce programme au fédéral.

Pour le reste, le Québec a tous les pouvoirs auxquels une province peut aspirer, même s'il ne les exploite pas au maximum pour contrôler les volumes d'immigration temporaire et les exigences linguistiques dans les catégories autres qu'économique.

Il y a même d'autres gestes qu'il pourrait faire pour mettre de l'ordre dans le système. Par exemple, il peut délivrer des permis de travail dans sa sphère de compétence, empêchant ainsi les personnes dont le permis du fédéral a expiré de tomber dans l'illégalité en attendant d'une prolongation ou d'une réponse à leur demande de résidence permanente.

Il pourrait proposer au fédéral de reconnaître les CSQ et les CAQ comme l'équivalent d'un visa de résidence permanente ou temporaire. Il pourrait proposer que les vérifications de santé et de sécurité actuellement entreprises par le fédéral préalablement à la délivrance d'un visa de résidence permanente soient assumées par le Québec. De tels changements allègeraient les inventaires de demandes au niveau fédéral et éviteraient le chevauchement qui crée tant d'attentes et de délais.

Il est évident qu'une province n'aura jamais son mot à dire sur les décisions prises au niveau international qui influencent les migrations mondiales. Le Canada refuse l'idée d'une citoyenneté spécifique au Québec. Mais ces pouvoirs ne sont pas revendiqués actuellement par les partis fédéralistes québécois. Ils sont présumés dans les revendications des partis souverainistes. ◀



CAQ a décidé de compter le nombre de personnes qui disent vouloir s'établir en région au moment de leur sélection ! Original. Dans tous les cas, les chiffres ne tiennent pas compte de l'immigration temporaire.

Soulignons que, à l'exception des réfugiés pris en charge par l'État, on ne peut forcer des personnes avec un statut permanent à s'installer à un endroit particulier. Le droit à la mobilité est encastré dans la Constitution canadienne. Il faut donc des incitatifs et de

se traduirait par un poids démographique des francophones plus élevé dans la région de Montréal et plus bas hors de la région métropolitaine.

Le Parti conservateur ne mentionne pas la régionalisation et la CAQ vise à faire de la « région métropolitaine de Québec » le 2^e pôle d'attractivité pour l'immigration, un objectif qu'on trouve presque mot pour mot dans le premier plan stratégique public en immigration déposé en 2001 par le ministre d'alors, Joseph Facal.

prentissage du français par la personne parrainée.

Il n'accorde pas la résidence permanente à une personne réfugiée, incluant une personne dont la demande d'asile a été acceptée par le fédéral, qui n'a pas un Certificat de sélection du Québec. Dans le cas des personnes réfugiées parrainées, le groupe de parrainage signe un contrat avec le gouvernement du Québec. Le Québec détermine les conditions de parrainage incluses dans ces contrats et pourrait ajouter des

liste de professions exemptes de cette évaluation au Québec. Il pourrait limiter le nombre de CAQ délivrés et ajouter des conditions linguistiques aux employeurs. Actuellement, l'employeur détermine les exigences linguistiques.

Tel que stipulé dans l'Accord, le gouvernement fédéral n'offre plus de service d'intégration socio-économique ou linguistique au Québec. Le Québec offre le même type de service financé par le fédéral hors Québec aux personnes avec un statut de résidence permanente. En retour, le fédéral effectue un transfert de compensation au Québec chaque année. Le montant de ce transfert dépasse maintenant le montant que le Québec dépense pour les services aux personnes à statut permanent.

Les seules personnes immigrantes qui échappent actuellement à un contrôle quelconque du ministère de l'Immigration du Québec sont celles qui arrivent au Québec avec un permis de travail ouvert délivré par le fédéral dans le cadre du Programme de mobilité internationale (PMI). La question qui se pose est : « Pourquoi ces personnes échappent au consentement accordé au Québec par l'Accord ? »

L'Entente Couture-Cullen (1978), l'Accord du Lac Meech (1987) et l'Accord Canada-Québec sur l'immigration (1991), font référence aux pou-

Immigration temporaire – Permis d'études et permis PMI explosent



Hors-Québec, le taux d'anglicisation des francophones atteint 42 %

Le français au point de non-retour

Charles Castonguay

Le recensement de 1971 a recueilli les toutes premières données sur la langue d'usage à la maison. Après les avoir analysées, l'éminent sociologue Frank Vallee avait, en 1974, avancé un taux d'anglicisation de 50 % comme point de non-retour pour une minorité francophone hors Québec. Selon lui, cela signifierait que l'anglais aurait si profondément pénétré le réseau de communications intimes d'une minorité qu'aucune espèce de bricolage institutionnel ne serait susceptible de renverser sa tendance à s'assimiler.

Dans cette optique, la politique que poursuit le Canada paraît digne de lord Durham. Dans mon dernier livre, *Le fiasco de la politique linguistique canadienne* (2021), j'indique en effet que le taux d'anglicisation de l'ensemble des francophones hors Québec est passé de 27 % en 1971 à 40 % en 2016. Selon le recensement de 2021, il a maintenant dépassé 42 % (voir notre tableau).

LES MINORITÉS NON LIMITROPHES DU QUÉBEC

Voyons d'un peu plus près les minorités non limitrophes du Québec. En 1971, leurs taux d'anglicisation se situaient entre un minimum de 31 %, observé en Nouvelle-Écosse, et un maximum de 70 %, en Colombie-Britannique. En 2021, ils se situaient entre 55 % (Nouvelle-Écosse et Île-du-Prince-Édouard) et 74 %

(Saskatchewan). Selon le critère de Vallee, le sort des sept minorités en question est désormais scellé.

Lord Durham n'a donc pas chômé. Le paragraphe 23(3) de la sacro-sainte *Charte canadienne des droits et libertés* mérite d'ailleurs le nom de « clause Durham ». Il n'oblige les provinces hors Québec, autres que le Nouveau-Brunswick, à n'assurer à leurs minorités le droit de faire instruire leurs enfants en français, et ce, dans leurs propres écoles, que « lorsque le nombre de ces enfants le justifie ». Mesquine à souhait, cette contrainte s'est avérée le cheval de Troie de l'assimilation.

Car si ces minorités volent de victoire en victoire devant les tribunaux, elles connaissent leur défaite finale dans la cour d'école. Pour obtenir une école française, il faut d'abord démontrer, avec l'aide d'avocats habiles à s'en mettre plein les poches, que le nombre d'élèves potentiels le justifie. Et pour la conserver, s'assurer que son nombre d'élèves effectivement inscrits continue à le justifier. La clause Durham pousse ainsi ces minorités à constamment gonfler leur effectif et leurs conseils scolaires à admettre une proportion sans cesse croissante d'enfants anglophones qui ignorent tout du français, mais dont les parents, anglicisés, n'en demeurent pas moins des « ayants droit » habilités à inscrire leurs enfants à l'école française. Laquelle est alors réduite à prodiguer des cours d'immersion française pour petits anglophones, au détriment du progrès en français et

L'assimilation à l'extérieur du Québec, 2016-2021		
	2016	2021
Assimilation nette		
Anglicisation nette des francophones (1)	404 000	423 600
Taux d'anglicisation nette des francophones	40,1 %	42,4 %
Anglicisation nette des allophones (2)	2 473 400	2 668 000
Francisation nette des allophones (3)	14 300	12 500
Part du français dans l'assimilation nette des allophones (3) / ((2) + (3))	0,6 %	0,5 %
Bilan global de l'assimilation		
Gains globaux de l'anglais (1) + (2)	2 877 400	3 091 600
Pertes globales du français (3) – (1)	- 389 700	- 411 200

du renforcement identitaire de ses élèves francophones. Couloirs, cafétéria, gymnase, autobus scolaires, tout passe à l'anglais, lequel s'immisce, d'ailleurs, jusque dans la salle de classe. La clause Durham transforme ainsi l'école française en foyer d'anglicisation pour ce qu'il reste de ces minorités.

L'ONTARIO

En Ontario aussi, la minorité arrive au point de non-retour. Son taux d'anglicisation est passé de 27 % en 1971 à 46 % en 2021. Au dernier recensement, il s'élevait à 31 %, déjà, parmi les élèves francophones âgés de seulement 10 à 14 ans. Et à 53 % parmi les jeunes adultes de 25 à 34 ans, indice fiable de la tendance à venir.

Le Canada révisé actuellement sa politique linguistique. Mais ces huit minorités n'ont pas exigé la mise au rebut de la clause Durham, héritage empoisonné de Trudeau père. Au contraire, elles ont remercié Trudeau fils d'avoir consacré une page entière du recensement de 2021 à énumérer plus finement les ayants droit. Beau cas de syndrome de Stockholm. Qu'elles fracassent donc ce cercle vicieux ! À titre de réparation des torts causés depuis 1982 par la clause Durham, que ces huit minorités réclament le droit inconditionnel à une scolarisation en français avec un financement à l'avenant, afin de pouvoir disposer sans contrainte d'écoles distinctes, les unes assurant enfin aux élèves authentiquement francophones un épanouissement scolaire et un développement identitaire appro-

priés et les autres, la re francisation des enfants d'ayants droit anglicisés.

AU NOUVEAU-BRUNSWICK

La clause Durham n'a pas prise au Nouveau-Brunswick. Francophones et anglophones y jouissent depuis 1981 de droits égaux à des institutions d'enseignement distinctes. Néanmoins, l'anglicisation des francophones s'est mise plus récemment à progresser de façon sensible, passant de 9 % en 2001 à 12 % en 2021 – et à 14 % chez les jeunes adultes. Certes, le point de non-retour demeure très loin. Mais la partie est mal engagée. Aux Acadiens de réagir.

AU QUÉBEC

Un vent semblable souffle au Québec. L'anglicisation nette de la majorité francophone y est passée de 0,13 % en 2001 à 0,36 % en 2016, puis à 0,58 % en 2021.

Ces deux derniers pourcentages peuvent paraître bien faibles. Ils s'appliquent, cependant, à une population francophone de plus de six millions. Nous avons vu dans notre dernière chronique que cette hausse, entre 2016 et 2021, du taux d'anglicisation nette équivaut à une hausse de 14 000 dans le nombre net de francophones anglicisés au Québec. Notre présent tableau ajoute qu'en même temps, le nombre net de francophones anglicisés à l'extérieur du Québec a augmenté de 404 000 à 423 600, une hausse de 19 600. Voilà où nous en sommes : la hausse de l'anglicisation de la majorité au Québec et celle de l'anglicisation des minorités hors Québec contribuent maintenant à peu près au même degré au déséquilibre croissant entre les populations de langue anglaise et de langue française dans l'ensemble du Canada.

Au vu du profil des données de 1971 sur l'anglicisation des diverses populations francophones au Canada recoupées selon l'âge, j'avais, à mon tour, formulé en 1974 l'hypothèse qu'un taux d'anglicisation sensiblement plus élevé parmi les jeunes adultes que parmi leurs aînés caractérisait une population francophone dont l'anglicisation était en hausse. Les recensements subséquents l'ont largement confirmée. Précisons par conséquent qu'au Québec, le taux d'anglicisation nette des francophones en 2021 atteignait résolument son maximum, soit 1,4 %, parmi les jeunes adultes de 25 à 34 ans. Même chose dans la région métropolitaine de recensement de Montréal, avec un maximum de 3,0 % chez les 25-34 ans. De même aussi dans l'île, où le maximum dépasse 5 %. Oui, 5 %.

Impossible de ne pas entendre là l'écho de la ruée des jeunes francophones vers le cégep anglais. À voir l'acharnement que met François Legault à repousser cette évidence, c'est à croire qu'il a intériorisé sa propre clause Durham. Il est là, le véritable suicide de la nation québécoise. ◀

**VIEILLIR
DANS LA
DIGNITÉ
C'EST L'AFFAIRE
DE TOUS**

AREQ Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec CSQ

La page éditoriale

Pierre Dubuc Au cours des dernières semaines, le chancelier allemand Scholz et le président sud-coréen Yoon Seok-youl sont venus au Canada exprimer leur intérêt pour les minéraux canadiens.

Pour une presse libre et indépendante

De leur côté, les États-Unis ont publié en juin 2021, sous le titre *Supply Chains, Revitalizing American Manufacturing, and Fostering Broad-Based Growth. 100-Day Reviews under Executive Order 14017*, un rapport dont une section produite par le Département de la Défense identifiait les matériaux et minéraux stratégiques.

On y trouve une carte du Canada intitulée *Canadian Strategic and Critical Material Deposits*. Sur une liste de 35 minéraux qualifiés de « critiques pour l'économie et la sécurité nationale » des États-Unis, le Canada est un important producteur de treize d'entre eux.

L'Allemagne et la Corée du Sud s'intéressent au Canada à cause de la guerre en Ukraine qui les prive d'un accès aux matières premières russes. Les États-Unis veulent mettre fin à leur dépendance à l'égard de la Chine pour plusieurs de ces minéraux dans la perspective d'un affrontement qui semble inévitable entre les deux pays.

BOOM MINIER ET DÉSASTRES ÉCOLOGIQUES

Le Québec est bien pourvu en matériaux stratégiques (graphite, cuivre, lithium, niobium, zinc, nickel, cobalt, terres rares). Plusieurs sont des composantes importantes dans le virage énergétique dans lequel sont engagés plusieurs pays. Il détient 25 % des réserves de lithium en Amérique du Nord et d'importants gisements de graphite. Le lithium sert à produire les cathodes et le graphite les anodes des batteries des voitures électriques. Une batterie comprend également un collecteur électrique en cuivre côté cathode et un collecteur en aluminium côté anode.

À l'heure actuelle, le lithium et le graphite sont peu ou pas exploités au Québec, mais Nemaska Lithium, Sayona Mining et Nouveau Monde Graphite en planifient l'exploitation dans des mines à ciel ouvert. Plusieurs projets sont situés dans le Nord, d'autres dans le Sud, comme les projets miniers de graphite dans des zones de villégiature de Lanaudière, des Laurentides et de l'Outaouais.

Le gouvernement du Québec est partenaire à parts égales de Nemaska Lithium avec la multinationale Livent mais, au Québec, à peine deux mines sur vingt-deux sont de propriété québécoise, alors que dix-sept minières ontariennes sur trente-cinq sont de moitié de propriété canadienne. Le ministre Pierre Fitzgibbon a déclaré que la propriété des mines n'avait pas d'importance.

LA FILIÈRE BATTERIE

Au départ, le gouvernement Legault ambitionnait de développer toute la filière de production, du minerai jusqu'à la batterie. Le parc industriel de Bécancour a été identifié pour la transformation du minerai. Les entreprises BASE et POCO Chemical Co. Ltd vont y produire des cathodes et des anodes, les principales composantes des batteries. POCO Chemical Co. Ltd a investi 500 millions à cet effet.

À Windsor en Ontario, l'entreprise Stellantis NV et la Sud-Coréenne LG Energy Solution ont investi, avec le soutien d'Ottawa, cinq milliards pour une usine de fabrication de batterie qui va créer 3 000 emplois. C'est le plus gros investissement dans l'histoire du Canada dans l'industrie automobile. Auparavant, en 2020, le gouvernement de l'Ontario et Ottawa ont contribué à hauteur de 295 millions \$ pour aider



Photo : Le Soir



Photo : Eau Secours



Photo : CANVA

Au cours des prochains mois, l'aut'journal s'intéressera de près à ces trois dossiers : la guerre, l'exploitation minière et l'inflation

Ford Motor Co. of Canada à construire à Oakville une usine de 1,8 milliard \$ pour les batteries.

Au Québec, le gouvernement a rapidement fait son deuil de la production des batteries. Le ministre Pierre Fitzgibbon a déclaré que les investisseurs préféreraient localiser leurs entreprises près des chaînes de production de voitures, c'est-à-dire dans le sud de l'Ontario.

Le schéma est classique. L'exploitation minière – qui est synonyme de désastre écologique, particulièrement dans le cas du lithium qui a suscité de fortes oppositions et d'importantes mobilisations populaires ailleurs dans le monde – se déroulera dans le Nord autochtone et dans des zones de villégiature du sud du Québec, alors que les plus importants investissements, les plus généreuses subventions fédérales et les meilleures jobs se retrouveront en Ontario.

INFLATION, RÉCESSION ET PÉNURIE DE MAIN-D'OEUVRE

La guerre en Ukraine a dopé la poussée inflationniste. La hausse du coût du panier de provisions alimentaires est la plus importante depuis 41 ans. Les salaires et les allocations sociales ne suivent pas et ne suivront pas l'inflation. Un des effets prévisibles est que plusieurs travailleuses et travailleurs, craignant de ne pouvoir vivre avec le montant de leur retraite, vont la repousser dans le temps. D'autre part, des retraités vont sans doute être obligés de retourner sur le marché du travail.

Au mois de mai dernier, un collectif d'économistes progressistes publiait

dans *Le Devoir* et *l'aut'journal* une lettre ouverte dans laquelle, ils critiquaient la stratégie de la Banque du Canada de combattre l'inflation par une hausse des taux d'intérêt. Ils faisaient valoir que cette approche ne faisait que transférer des fonds de la poche des ménages vers les coffres des banques et de leurs actionnaires.

Ils proposaient toute une série de mesures alternatives : « Mettre en place une politique de contrôle des loyers, lancer de vastes chantiers de construction de logements sociaux et réglementer sévèrement la location touristique de court terme des logements. »

« Le gouvernement, ajoutaient-ils, peut aussi réduire les prix qu'il contrôle : tarifs d'Hydro-Québec, droits de scolarité, frais de garde, titres de transport en commun, etc. Il peut subventionner des initiatives d'autonomie alimentaire, favoriser les sources d'approvisionnement local et soutenir la transition hors du pétrole. Il peut aussi augmenter substantiellement le salaire minimum et les transferts aux personnes en situation de pauvreté. Bref, des politiques qui aident vraiment les personnes touchées par la hausse du coût de la vie plutôt que de se rabattre uniquement sur le resserrement de l'accès au crédit. »

Manifestement, ils n'ont pas été entendus. En fait, combattre l'inflation par une hausse des taux d'intérêt est une politique concertée des banques centrales des pays industrialisés pour provoquer une récession. Les banquiers sont conscients que cela va entraîner des faillites d'entreprises, des licenciements et des millions de chômeurs. Mais c'est leur « solution » à la pénurie de main-d'œuvre qui force les patrons à

augmenter les salaires et rogne leurs profits. La présence d'une armée de réserve de chômeurs est une nécessité pour le « bon » fonctionnement du système capitaliste.

TROIS DOSSIERS PRIORITAIRES

La guerre en Ukraine est une guerre « anglo-saxonne » a déclaré le président Macron. Les trois pays les plus va-t'en guerre sont effectivement la Grande-Bretagne, le Canada et les États-Unis. Les marchands d'armes, les pétroliers et les minières de ces pays salivent. Leurs profits atteignent des sommets inégalés.

Par contre, les classes ouvrière et populaire de ces pays écopent. La Grande-Bretagne est déjà en pleine ébullition sociale. Aux États-Unis, l'aide aux victimes de Fiona ne représentera qu'une fraction de l'aide militaire à l'Ukraine. Au Canada et au Québec, l'inflation appauvrira la population et l'augmentation de l'exploitation pétrolière et minière aggravera le déficit environnemental.

Au cours des prochains mois, *Paut'journal* s'intéressera de près à ces trois dossiers : la guerre, l'exploitation minière et l'inflation. En appui aux luttes populaires, nous présenterons un aut'point de vue que celui des grands médias, trop souvent inféodés aux intérêts des grands conglomerats. Pour ce faire, nous avons besoin que vous participiez à notre campagne de financement (voir pages centrales). Donnez généreusement. Soutenez le développement d'une presse libre et indépendante ! ◀



Informez, c'est mordre à l'os tant qu'il y a encore de quoi ronger, renoncer à la béatitude et lutter. C'est croire que le monde peut changer ! JACQUES GUAY

Directeur et rédacteur en chef
Pierre Dubuc
Chef de pupitre
Jean-Claude Germain
Secrétaire de rédaction
Louis Bourgea
Infographiste
Réjean Mc Kinnon

Correcteur d'épreuves
Louis Bourgea
Abonnements
Louis Bourgea
Maquette
Jean-Claude Germain
Olivier Lasser
Webmestre
Louis Bourgea

Collaboration spéciale
Simon Banville
Boris
Jean-Paul Faniel
Leila Lesbet
SSJB

Campagne de soutien

Nom _____
Adresse _____
Ville _____ Code postal _____
Téléphone _____ Courriel _____

Faites votre chèque à l'ordre de **L'AUT'JOURNAL**
4270, boul. Saint-Laurent, bur. 204, Montréal (Québec) H2W 1Z4
Un an (10 numéros) : 35 \$. Édition électronique : 30 \$ (TPS + TVQ incl.).
Adhésion aux Amis : 100 \$ ou plus. Abonnement de groupe : 1 \$ l'exemplaire

Soutenir le développement et la distribution de l'aut'journal

Rejoindre le plus large public possible

Depuis sa fondation en 1984, l'aut'journal a emprunté toutes les voies qui s'offraient, selon les époques, pour rejoindre le plus large public possible.



Années 1980. Nous avons profité de l'avènement de la distribution gratuite pour augmenter graduellement notre tirage à 20 000 exemplaires.



Années 1990. Le fax était à l'honneur. Nous l'utilisions pour envoyer des articles à une liste de plusieurs milliers d'abonnés.



Années 2000. Nous avons rapidement pris le virage de l'Internet. Notre site a été créé en 2007. L'aut'hebdo, notre infolettre, a remplacé le fax.



Années 2010. Nous avons optimisé, à grands frais, notre site pour l'adapter aux téléphones intelligents et aux tablettes.



Années 2020. À cause des difficultés liées à la Covid, nous avons dû suspendre la distribution gratuite. Nous avons alors créé une version numérique de la version papier de notre mensuel pour continuer à rejoindre le plus large lectorat possible.

Actuellement, notre tirage est de 8 500 exemplaires dont plus de 5 500 sont envoyés chaque mois par la poste à nos abonnés individuels et de groupes, auxquels s'ajoutent les envois de la version numérique.

Des articles sont régulièrement mis en ligne sur notre site Internet, une infolettre est envoyée deux fois par semaine à une liste de plus de 6 000 abonnés et, au total, plus de 60 000 pages sont vues chaque mois.

Nous avons recommencé la distribution gratuite du journal papier et la présente campagne de sociofinancement a pour objectif d'augmenter le nombre d'exemplaires distribués dans les Maisons de la culture, les bibliothèques, les cafés, les organisations syndicales et populaires, etc. sur l'ensemble du territoire québécois.

Notre financement

Ces développements ont été rendus possibles grâce au soutien financier de notre lectorat. L'aut'journal n'ouvre pas ses pages à la publicité commerciale et le gouvernement Trudeau s'est assuré d'exclure des publications comme la nôtre, lorsqu'il a défini en 2020 les critères donnant droit à des fondations, associées à des médias, d'émettre des reçus pour déduction fiscale.

À quoi servira le sociofinancement ?

Il servira à défrayer l'augmentation des dépenses courantes (salaires, loyer, assurances, téléphone, Internet, frais postaux) et les coûts supplémentaires pour l'impression et la distribution gratuite du journal sur l'ensemble du territoire québécois.

L'objectif de ce financement est de 10 000 \$

Deux façons de participer à la campagne de sociofinancement :

1. Rendez-vous à l'adresse internet suivante :
<https://www.yoyomolo.com/soutenir-le-developpement-et-la-distribution-de-lautjournal>
Un lien vers cette adresse est aussi disponible sur notre site www.lautjournal.info
2. Faites parvenir un chèque à l'aut'journal,
4270 boul. St-Laurent, Montréal, H2W 1Z4



L'AUT' JOURNAL 38 ans AU FRONT

Notre proposition

Soutenez la campagne de sociofinancement et recevez des contreparties en échange.

De 10 \$ à 19 \$:

Vous recevrez un abonnement d'un an à la version numérique de *l'aut'journal*.

De 20 \$ à 29 \$: Vous recevrez 1 livre, publié par *l'aut'journal*, à votre choix dans la liste ci-dessous.

30 \$ et plus : Vous recevrez 2 livres à votre choix (liste ci-dessous) ou un abonnement d'un an à *l'aut'journal* (incluant la version numérique).

Choix de livres

Pour en savoir plus sur chaque livre : <https://lautjournal.info/publications>.



Référendum 1995



Ce qui nous délie



Plaidoyer pour un Québec indépendant



Le Canada, le Québec et la pandémie



Le territoire d'un Québec indépendant



Le Québec et ses nations



Un pays en tête



Le droit au revenu de citoyenneté



Forger notre avenir



La fin de la monarchie au Québec



Le français dégringole



La laïcité ça s'impose !



Le français, langue commune



Dans quel camp êtes-vous ?



Le pari québécois d'une culture avant le pays

L'équipe de l'aut'journal



Michel Rioux
Le billet



Charles Castonguay
La langue



Frédéric Lacroix
La langue



Anne Michèle Meggs
L'immigration



Sylvain Martin
Le monde syndical



Orian Dorais
Le monde syndical



Luc Allaire
L'international



Monique Pauzé
L'environnement



Gabriel Ste-Marie
L'économie



Marie-Claude Girard
La laïcité



Olivier Dumas
Les livres



Simon Rainville
Les essais



Pierre Jasmin
La culture



Simon Banville
La bande dessinée



Pierre Dubuc
Directeur et rédacteur en chef



Louis Bourgea
Secrétaire de rédaction



Richard Lahaie
Adjoint administratif



Réjean Mckinnon
Infographe

Le mouvement des femmes

La vie des Iraniennes compte !

Ils ont tué
mon ange !

Leila Lesbet

C'est le cri de la maman de Mahsa Amini en apprenant le décès de sa fille. Mahsa symbole du courage, de la dignité et de la liberté ne se doutait pas que visiter sa famille à Téhéran lui coûterait la vie. Son délit : une mèche de cheveux rebelle défiant la colère de la police des mœurs dans ce pays devenu le cimetière de toute liberté, depuis 43 ans, au nom d'une religion pervertie et instrumentalisée par une idéologie fondamentaliste.

Depuis cet assassinat, le nombre des Mahsa ne cesse d'augmenter.

Depuis 43 ans, les Iraniennes sont effacées sous ce voile, symbole de pureté et de pudeur pour les unes, identitaire pour les autres et émancipateur pour celles non forcées de le porter, car vivant dans les États séculiers où les droits sont reconnus équitablement entre les citoyennes et les citoyens. Dans ces États, la religion ne s'ingère pas dans le politique et l'indépendance judiciaire est une condition essentielle à la démocratie.

LA SURDITÉ DES POUVOIRS OCCIDENTAUX

Depuis 43 ans, les Iraniennes crient à l'injustice se heurtant à la surdité des pouvoirs occidentaux qui concèdent leur attachement à la défense des droits fondamentaux des femmes, du fait de leur dépendance économique au pétrole. Les Iraniennes subissent les exactions de la police des mœurs au service des mollahs, structure politique et sectaire s'octroyant le droit de vie ou de mort sur la population iranienne. Non, les Iraniennes ne se sont jamais tues !

L'espoir aurait été encore permis, si l'Occident ne les avait abandonnées au profit de régimes théocratiques, violant les droits humains, incluant ceux des personnes homosexuelles et des laïques.

Pour plaire aux mollahs, n'a-t-on pas vu des femmes de la diplomatie occidentale rendues à Téhéran en exhibant fièrement ce symbole avilissant portant le sang d'autres femmes afin d'obtenir les grâces d'un régime sous lequel elles n'auraient jamais accepté de vivre.

UN NÉOFÉMINISME ISLAMISTE

Cet instrument de ségrégation sexiste qu'est le voile devient dans le discours de la gauche communautariste et du libéralisme décomplexé, le symbole d'émancipation d'un néoféminisme islamiste en Occident. Refuser que cette injonction religieuse et patriarcale s'affiche dans nos services publics, surtout nos écoles, serait islamophobe. Une femme musulmane est-elle, nécessairement, une femme voilée ?

Dans le monde dit musulman, ce voile s'est imposé par la violence, le viol et l'assassinat. Souvent, en Occident, il est présenté comme un symbole identitaire traditionnel, voire exotique, dénué de sa charge symbolique comme le serait un sombrero ou une tuque. Aucune femme occidentale ayant défendu cet étendard de l'islam politique ségrégationniste, patriarcal et misogyne, n'a jamais subi la moindre violence pour porter un sombrero ou une tuque.

Aujourd'hui, en Occident, de grandes marques du prêt-à-porter vont jusqu'à faire de cet instrument de contrôle du corps des femmes une mode féminine dite pudique osant



Photo : Ozingen

Aujourd'hui, en Occident, de grandes marques du prêt-à-porter vont jusqu'à faire de cet instrument de contrôle du corps des femmes une mode féminine dite pudique. tant pis pour les fillettes et les femmes qui le subissent dans les pays où il est imposé avec une extrême violence.

inclure même les fillettes. Il est devenu un outil de marketing aux revenus appréciables. Et tant pis pour les fillettes et les femmes qui le subissent dans les pays où il est imposé avec une extrême violence dont l'objectif est la soumission, la négation ou la mort.

Le voile est le porte-étendard d'un système d'apartheid sexuel. Pourtant, qui aurait osé faire la promotion, en Occident, du symbole de l'apartheid racial de l'Afrique du Sud ?

NOTRE DEVOIR : SE MOBILISER

La mobilisation de certaines femmes politiques, promptes à se couvrir la tête de ce voile de l'indignité pour contrer le moindre mouvement soutenant la laïcité, se fait plutôt discrète face aux crimes odieux commis actuellement en Iran.

Où est la solidarité des femmes de tous bords politiques envers les

Iraniennes pourtant si promptes à se mobiliser pour défendre le choix individuel de porter le signe de la ségrégation sexiste dans nos écoles ?

Ne voit-on pas à chaque élection canadienne, certaines candidates se draper du symbole du patriarcat et de la misogynie frappant à la porte des mosquées pour glaner d'hypothétiques appuis à leur élection : la fin justifie les moyens... Ces femmes, futures élues, ne sont pas sans savoir les conséquences désastreuses de leur geste sur le quotidien des femmes vivant dans ces pays dits musulmans.

Pourtant, ces pays si peu respectueux des droits des femmes et de l'égalité siègent dans les instances internationales au nom de la démocratie qu'ils exècrent et où ils œuvrent pour que leur vision misogyne et patriarcale soit reconnue.

Et ils ont réussi.

Aujourd'hui, notre devoir est d'être aux côtés des femmes iraniennes, de porter leurs revendications et de nous mobiliser pour faire entendre leurs voix auprès des instances internationales pour qu'aucune femme ne soit soumise à des lois et à des coutumes qui sont en contradiction avec la dignité humaine, les droits universels et égalitaires qui protègent toute personne au-delà des croyances, des coutumes et des religions.

Seule la mobilisation peut mettre fin à ces régimes dictatoriaux, corrompus, immoraux et surtout misogynes où la femme n'est qu'un objet sexuel de perversion, d'où l'obsession de son invisibilité. ◀

L'autrice est féministe universaliste, membre de l'Association québécoise des Nords-Africains pour la laïcité (AQNAL)

Toutes & Tous Bleu(e)s

SYNDICAT DES COLS BLEUS
REGROUPÉS DE MONTRÉAL

Chili : le projet de constitution rejeté

Une campagne de propagande mensongère

Luc Allaire

Près de 62 % des Chiliens ont rejeté le projet de constitution qui devait remplacer celle imposée par la dictature de Pinochet, lors d'un référendum national tenu le 4 septembre 2022.

Ce rejet a bloqué net un élan populaire entamé en octobre 2020 par un plébiscite sur le processus constitutionnel qui a été appuyé par 80 % de la population. Cet appui massif en faveur d'un changement de constitution manifestait une volonté claire d'en finir avec la constitution de la dictature. Une assemblée constituante a ensuite été élue en mai 2021 afin de proposer à la population du Chili une nouvelle constitution. En décembre 2021, l'élection du candidat de gauche Gabriel Boric comme président venait confirmer cet élan de changement qui a connu un revers abrupt le 4 septembre.

Dès l'annonce du résultat, le président Gabriel Boric a aussitôt signifié sa volonté de relancer le processus constitutionnel. Mais dès le lendemain, les partis de droite, qui avaient pourtant affirmé lors de la campagne référendaire qu'un « non » signifiait un « oui » à un changement constitutionnel autre que celui proposé par l'assemblée constituante affirmaient que les résultats démontraient clairement que la population ne voulait pas de changement constitutionnel. Un peu comme Pierre Elliott Trudeau l'avait fait au lendemain du référendum de 1980 au Québec. Alors qu'il avait promis qu'un non au référendum signifiait un oui pour un fédéralisme renouvelé, il a rapatrié la constitution de Grande-Bretagne sans l'accord du Québec.

En tant que responsable des relations internationales de la CSQ et prési-

dent du Centre international de solidarité ouvrière (CISO), j'étais présent lors de l'événement afin de souligner la solidarité des organisations syndicales québécoises avec le peuple chilien. La vice-présidente de la CSQ, Anne Dionne, et moi, nous sommes joints aux délégations de nombreux pays : l'Uruguay, le Pérou, le Brésil, l'Argentine, le Mexique, la France, les États-Unis, la Colombie et l'Espagne.

POUR UN CHILI PLUS JUSTE

Le 1^{er} septembre, quelques jours avant la tenue du référendum, un grand rassemblement en faveur de l'*Apruebo* (J'approuve) a réuni plus de 500 000 personnes à Santiago. De nombreux témoignages ont relaté les principaux événements qui ont mené au référendum : la victoire de Gabriel Boric comme président, le référendum sur le changement de la constitution adopté à 80 % et l'élection d'une assemblée constituante paritaire et représentative des peuples autochtones, qui a proposé un projet de constitution en faveur d'un Chili plus juste, digne, solidaire, écologique, communautaire, paritaire et plurinational.

Le chemin vers un Chili plus démocratique et plus juste a connu de nombreux obstacles au cours de l'histoire, impliquant parfois les armes, comme lors du coup d'État du 11 septembre 1973, et le mensonge et la désinformation, comme ce fut le cas cette fois.

Avec la manipulation médiatique de la droite, l'oligarchie et les secteurs qui se sont mis au service des intérêts des gens figurant parmi les 1 % les plus riches du Chili, ont réussi à maintenir provisoirement la constitution imposée sous la dictature.



Les progressistes chiliens partagent la conviction que le Chili, dans un avenir rapproché, parviendra à construire une société différente du néolibéralisme qui en fait actuellement une des sociétés les plus inégalitaires de la planète.

UNE CAMPAGNE MENSONGÈRE

Dans sa campagne de propagande, la droite a utilisé plusieurs articles du projet de constitution pour faire craindre le pire aux citoyens. Elle s'est notamment servie de l'article prévoyant fournir un logement digne à l'ensemble de la population pour souligner le fait qu'il n'était pas mentionné le droit au logement privé. Plusieurs chauffeurs de taxi nous ont dit qu'ils craignaient de perdre leur maison si la nouvelle constitution était adoptée. « S'ils n'ont pas écrit le mot privé, c'est que cela cache quelque chose », nous disaient-ils. Pourtant, l'intention des auteurs du projet de constitution n'a jamais été d'interdire le privé, mais plutôt d'autoriser la construction de logements sociaux, ce qui est interdit actuellement.

À la campagne, la droite a aussi utilisé un article sur le respect des animaux pour affirmer que les paysans ne pourraient plus monter à cheval. Elle a aussi martelé que la reconnaissance des nations autochtones pourrait entraîner une partition du territoire chilien. Il était pourtant écrit que le territoire du Chili était indivisible dans le projet de constitution. Dans un pays où le droit à l'avortement n'est reconnu qu'en cas de

viol ou de risque pour la santé de la mère ou du fœtus, la droite a dénoncé la reconnaissance du droit à l'avortement.

Comme tous les médias chiliens sont contrôlés par la droite et que les partis de droite disposaient de budgets énormes pour la publicité, ils ont réussi à convaincre une majorité de la population de voter *Rechazo* (Je rejette). Même les régions les plus désertiques du Chili où l'eau est privatisée et où une partie de la population n'a pas les moyens d'acheter suffisamment d'eau pour se laver, une majorité a voté contre le renouvellement de la constitution qui prévoyait que l'accès à l'eau est un droit humain fondamental.

L'objectif de la droite était clair : maintenir la conception de l'État subsidiaire inscrite dans la constitution imposée par Pinochet. Selon cette conception, l'État ne peut intervenir que si le secteur privé ne peut pas le faire. C'est ainsi que l'éducation, la santé, l'eau, les régimes de retraite, tout est privé. L'État ne peut offrir des services publics que si le secteur privé ne trouve pas cela rentable. Le Chili fut le berceau du néolibéralisme sous la dictature de Pinochet influencée par les

Chicago Boys, un groupe d'économistes chiliens qui avaient étudié au département de sciences économiques de l'Université de Chicago dirigée par Milton Friedman et Arnold Harberger.

REGARDER VERS L'AVANT

L'objectif des forces progressistes consiste maintenant à reprendre le processus constitutionnel adopté lors du plébiscite d'entrée le 25 octobre 2020. Après avoir adopté à 80 % la rédaction d'une nouvelle constitution, il est nécessaire de poursuivre le processus pour remplacer définitivement la constitution de la dictature.

L'espoir suscité par l'assemblée constituante en faveur d'un Chili plus juste, digne, solidaire, écologique, communautaire, paritaire et plurinational ne peut être arrêté à cause de l'instrumentalisation du mensonge et de la déformation de la vérité.

Les progressistes chiliens partagent la conviction que le Chili, dans un avenir rapproché, parviendra à construire une société différente du néolibéralisme qui en fait actuellement une des sociétés les plus inégalitaires de la planète. ◀

ON
PREND
SOIN DE

VOUS

À la Centrale des syndicats du Québec, nous nous soucions grandement de celles et ceux qui, avec dévouement et courage, prennent soin des Québécoises et des Québécois.

Et vous? Comment pouvons-nous prendre soin de vous?

vous.lacsq.org

La consommation

Hausse de 10,8 % du prix des aliments

Un bouclier tarifaire pour manger à sa faim

Jean-Paul Faniel

Les nouveaux chiffres de l'indice des prix à la consommation confirment ce que nous disions en juin dernier, que malgré la timide baisse relative de l'inflation, les prix des aliments continuent de grimper jusqu'à 10,8 % sur 12 mois en août 2022, un sommet depuis 41 ans. De plus, aux dires des économistes, ces prix alimentaires continueront de grimper dans les prochains mois. Les produits les plus en hausse depuis un an sont les huiles (27,7 %), le pain (15,4 %), les fruits frais (13,2 %), les pâtes et les céréales (14,5 %), les œufs (10,9 %), les légumes (9,3 %), les poissons (8,7 %), les produits laitiers (7 %), etc. Des produits de base.

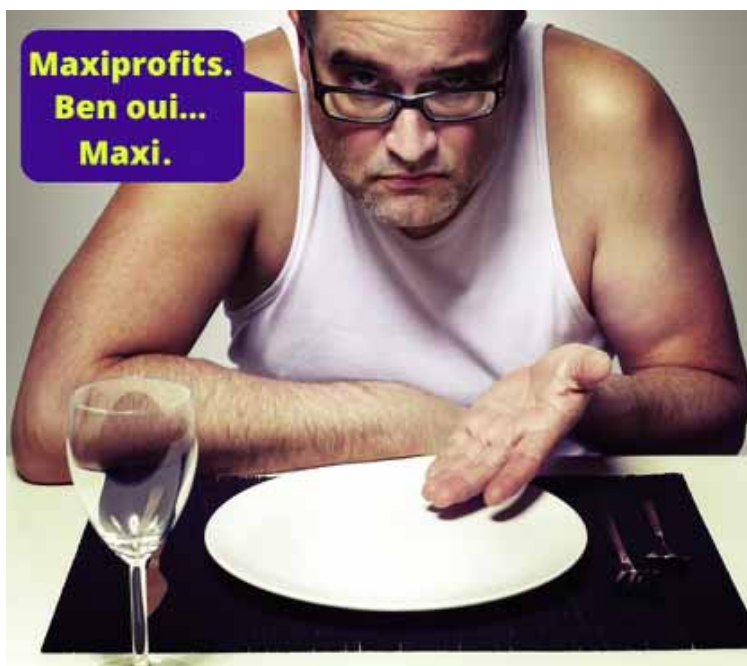
Les revenus des gens ne comblent pas ce manque à gagner au point où, selon l'Institut national de la paie, plusieurs en sont rendus à emprunter pour payer l'épicerie. C'est la classe moyenne à faible revenu qui souffre le plus dans cette équation. Un nombre grandissant d'entre eux en sont même rendus à demander un panier aux banques alimentaire. Celles-ci, d'ailleurs, confirment que plus de 19 % de leurs dons

alimentaires le sont pour des familles salariées qui ne peuvent plus joindre les deux bouts. Pire, Moisson Montréal n'arrive plus à répondre qu'à 80 % des demandes et fait maintenant appel aux groupes communautaires qu'il dessert pour leur demander de trouver de nouveaux fournisseurs.

LES GRANDES CHAINES D'ALIMENTATION MORTES DE RIRE

Face à cette débâcle économique de la classe moyenne à faible revenu, (que dire des difficultés des plus pauvres d'entre nous), nos partis politiques ne trouvent rien de mieux à promettre en campagne électorale que de nouveaux chèques court terme, nourrissant ainsi l'inflation, aux dires de nombreux économistes, plutôt que de la combattre. On les comprend, les grandes chaînes d'alimentation sont mortes de rire : elles peuvent continuer à augmenter leurs prix sachant que l'État donne aux gens les moyens, pour un temps, de les payer.

Si les partis politiques voulaient vraiment aider les gens touchés par cette inflation qui les désarçonne, ils donneraient plutôt cet argent qu'ils ont en trop aux groupes communautaires. Ceux-ci réclament de fait 475 \$ millions



L'enjeu ici qu'aucun parti n'ose nommer, c'est le choix entre le sacrosaint droit de faire des profits, même excessifs, versus le droit fondamental de la population de pouvoir s'alimenter normalement.

pour soutenir les gens dans leur processus de sortie de la pauvreté. Ils s'empresseraient de plus d'actualiser le cadre de référence gouvernemental en sécurité alimentaire qui date de 2008 pour qu'il réponde mieux aux besoins actuels.

POUR UN BOUCLIER TARIFAIRE

Mais la solution de fond et à long terme que nous proposons aux partis

politiques et au futur gouvernement pour freiner cette boulimie des grandes chaînes d'alimentation (40 % de sur-profit de Loblaw's en un an), c'est de réguler ces prix inflationnistes par des mesures, comme le bouclier tarifaire (par exemple 4 %) imposé dans d'autres pays sur des produits contrôlés par le privé. Ces règles gouvernementales anti-inflationnistes cibleraient des produits de première nécessité comme les fruits et légumes, le pain, les légumes

racines et les produits laitiers, etc. Évidemment, l'État compenserait certains opérateurs comme les agriculteurs pour leur garantir un revenu décent, comme il le fait avec la gestion de l'offre.

En fait, l'enjeu ici qu'aucun parti n'ose nommer, c'est le choix entre le sacrosaint droit de faire des profits, même excessifs, versus le droit fondamental de la population de pouvoir s'alimenter normalement. Si l'État, seul gardien du bien commun, ne met pas des règles restrictives pour limiter l'appétit gargantuesque des actionnaires de ces grandes compagnies et permettre aux familles du peuple de mieux s'alimenter, qui le fera ? Il est temps d'avoir un débat de société sur cette anomalie d'un secteur privé basé sur l'accumulation de profits qui a le monopole et contrôle, seul, l'accès à un besoin essentiel, voire vital, comme l'alimentation. Pour tous les autres besoins essentiels, on fait pourtant appel à l'État pour qu'il décide des règles du jeu, en principe pour le bien du plus grand nombre. À quand un État arbitre réellement entre les intérêts du bien commun et ceux de quelques-uns ?

L'auteur est directeur général de la Table de concertation sur la faim et le développement social du Montréal métropolitain

POUR VRAIMENT PROTÉGER TOUT LE MONDE



CHAQUE JOUR

Semaine nationale
de la santé et de la sécurité du travail 2022
CSN.QC.CA/SST

Le monde syndical

Entrevue avec Philippe Desjardins du SPGQ

Exode de Revenu Québec vers l'Agence de revenu du Canada

Orian Dorais

A partir du moment où la plupart des conventions collectives du secteur public furent échues, début 2020, j'ai eu le privilège de couvrir les négociations entre les grandes organisations syndicales et le gouvernement caquiste. Si ce dernier a été relativement pressé de clore les pourparlers avec les travailleurs de la santé ou de l'éducation, et a signé avec eux plusieurs ententes de principe dès l'automne 2021, il s'est montré beaucoup moins prompt à régler avec d'autres employés de l'État. Il a fallu attendre jusqu'à l'été 2022 pour que les commis de la SQDC obtiennent une proposition acceptable. Les professionnels de Loto-Québec viennent tout juste d'achever leurs négos. Pis, certains syndiqués sont toujours sans convention ! C'est le cas des fonctionnaires de Revenu Québec, affiliés au Syndicat des Professionnel.les du Gouvernement du Québec (SPGQ), qui viennent

de se doter d'un mandat de grève à durée illimitée les soirs et les fins de semaine. Je m'entretiens avec Philippe Desjardins, conseiller en communications au SPGQ, à propos de ce conflit remarquablement long.

Orian : En premier lieu, quelles sont vos demandes pour la nouvelle convention ?

Philippe Desjardins : La principale revendication mise de l'avant en négociation, c'est la rémunération. Sais-tu que nos membres au top de leur échelle salariale gagnent 90-95 000 \$? C'est bien... sauf que les employés de l'Agence de Revenu du Canada, quand ils atteignent le plus haut échelon, gagnent jusqu'à 125 000 \$ par année ! Les travailleurs fiscaux fédéraux gagnent en moyenne 30 % de plus que nos membres au provincial, pour le même travail.

Avant la pandémie, l'écart de salaire se justifiait en partie parce que, pour



Photo : SPGQ

François Legault se dit « autonomiste », mais, dans le domaine fiscal, il est en train de créer les conditions parfaites pour un exode de personnel qualifié vers le fédéral. À Revenu Québec, ça cause déjà une pénurie de main-d'oeuvre assez importante.

être recruté par l'ARC, il fallait vivre près de leurs bureaux, donc ça impliquait souvent des déménagements. Mais maintenant, les syndiqués de l'ARC sont complètement en télétravail ; donc, cette excuse-là ne fonctionne plus pour expliquer les disparités salariales entre eux et nos membres.

Là, Revenu Québec est en train de se peindre dans le coin, parce qu'on voit un transfert massif de nos profes-

sionnels vers l'ARC. Entre avril 2020 et avril 2022, le nombre annuel de démissions a doublé ! Souvent, les démissionnaires vont vers l'agence fédérale. Pourtant, l'employeur s'obstine à nous offrir seulement 2 % d'augmentation par année... Alors que l'inflation est à 7 %, que la croissance moyenne du salaire au Québec est de 8 % et que nos collègues au fédéral gagnent 20 % de plus ! En plus, leur pension est indexée à 100 %. Revenu Québec doit bonifier son offre salariale et indexer la pension à 100 %, s'ils veulent retenir leurs fonctionnaires.

O. : C'est drôle que M. Legault, qui est toujours en train de parler d'aider la classe moyenne et de sa soi-disant volonté de créer de bons emplois au Québec, laisse son gouvernement faire des offres comme ça...

P. D. : Oui, François Legault se dit « autonomiste », mais, dans le domaine fiscal, il est en train de créer les conditions parfaites pour un exode de personnel qualifié vers le fédéral. À Revenu Québec, ça cause déjà une pénurie de main-d'oeuvre assez importante. Par exemple, depuis des mois, le gouvernement est en campagne massive de recrutement pour essayer d'engager 150 techniciens en informatique. Mais les informaticiens ne sont pas fous, ils voient bien qu'ils peuvent aller chercher plus à l'ARC, ou dans le secteur privé, ou même au municipal.

D'ailleurs, je t'ai dit que nos collègues fédéraux sont complètement en télétravail mais, de notre côté, Revenu Québec veut forcer les professionnels à faire deux jours en présentiel, dans des conditions assez ahurissantes. Souvent, on doit faire des rencontres avec des gestionnaires... qui sont sur TEAMS ! Ils reconnaissent tellement l'efficacité du télétravail qu'ils l'utilisent, alors que nos membres sont obligés d'être au bureau. En plus, avec les prix de l'essence, c'est une mauvaise idée de faire déplacer les gens inutilement.

O. : Et le télétravail aiderait sûrement à réduire l'émission de GES.

P. D. : Si la partie patronale acceptait qu'on soit en télétravail, ça baisserait l'émission de carbone, ça baisserait le niveau de fatigue de nos membres et ça augmenterait la productivité. Même la

ministre Lebel, avec qui on négocie, reconnaît que le télétravail contribue à l'efficacité. Pourtant, Revenu Québec s'obstine à forcer un retour au bureau. En négos, on a réussi à faire baisser ça à une journée par semaine, mais même là ça risque d'empirer le manque de personnel. Selon un sondage soumis à nos 5 600 syndiqués, s'ils sont obligés de rentrer au bureau, les deux tiers d'entre eux envisageraient de quitter. Va falloir prendre acte. À part ça, on revendique aussi un droit à la déconnexion. En dehors des heures de travail, nos membres ne devraient pas avoir à répondre à des courriels.

O. : Le droit à la déconnexion, ça touche aux enjeux de santé mentale. Avez-vous des exigences de ce côté ?

P. D. : Souvent, nos membres font face à des situations de violence verbale. On travaille avec les revenus des citoyens, c'est certain que ça peut créer de la frustration, et donc amener à lever le ton. Sauf qu'encore une fois, à l'ARC, les travailleurs ont dix jours de congé supplémentaires qu'ils peuvent prendre s'ils ont à composer avec des situations de violence. Ça peut être pour récupérer de la violence verbale que, malheureusement, on vit trop souvent, mais ça peut aussi être pour les situations de violence conjugale ou familiale. Le gouvernement fédéral a compris qu'on peut avoir besoin de plus de congés. Le provincial devrait emboîter le pas. Tout ce que nos professionnels ont, c'est dix journées de maladie.

O. : Comme je l'indiquais en introduction, le conflit dure depuis assez longtemps. Pourquoi, selon vous ?

P. D. : Les employés de Revenu Québec sont sans convention collective depuis avril 2020, donc depuis deux ans et demi. Sans dire que l'employeur est de mauvaise foi, on ne ressent pas un grand empressement à vouloir régler ça. Chose certaine, le SPGQ est de bonne foi ; on a laissé beaucoup de chances à la négociation avant de partir en grève ; on a même voulu donner une chance à la médiation, qui dure depuis août. Mais on reste dans une impasse.

Là, on a décidé pour un mandat de grève les soirs et les fins de semaine ; donc, lorsque, entre autres, les services informatiques sont en maintenance. On espère que ça va motiver l'employeur à bonifier son offre salariale. Mais, la « meilleure » proposition qu'on a reçue, à date, c'est une prime de 4 % à 2 000 de nos membres, qui serait ponctuelle et pas inscrite dans la convention. Déjà que c'est pas génial et les dirigeants de Revenu Québec demandaient une réponse dans les 24 heures. Impossible de contacter des milliers de syndiqués et de recueillir leurs avis en une journée ! Je comprends pas cet entêtement-là, parce que non seulement ça fait du mal aux membres, mais ça nuit aussi à Revenu Québec, qui ne serait pas capable de retenir ses professionnels. ◀

ADOPTÉZ UN LOCK-OUTÉ



Maintenant en lock-out depuis plus d'un an, les membres de la section locale 177 d'Unifor, travaillant pour la cimenterie Ash Grove de Joliette, continuent leur combat face à leur employeur, mais ils ont besoin de VOUS.

Nous avons donc décidé de lancer la campagne « Adoptez un lock-outé ». Adopter un lock-outé signifie que vous vous engagez à faire un don mensuel. Que ce soit 10 \$, 20 \$, 30 \$ ou plus, les dons récurrents leur permettront de continuer leur combat. De plus, en adoptant un lock-outé, vous recevrez chaque mois des nouvelles de la section locale et de nos familles adoptables, vous rappelant ainsi qu'il est temps de faire votre don mensuel. Les fonds récoltés iront à l'ensemble des membres.

Rendez-vous sur la page de la campagne : www.adoptezunlockoute.org ou scanner le code QR ci-dessous pour adopter dès maintenant votre famille. Nous espérons que cette campagne sera un grand succès et permettra aux membres de la section locale 177 d'Unifor de continuer à se tenir fièrement debout devant leur employeur.



uniforquebec.org

Point d'orgue

Réinscrire Evelyn Dumas (1941-2012) dans la mémoire collective

Tête-à-tête avec ma sœur Evelyn

Olivier Dumas

Avec *Tête-à-tête avec ma sœur Evelyn* (Pleine Lune), Carmel Dumas réussit brillamment à retracer sa vie et celle de sa sœur pionnière du journalisme contemporain

Aux heures sombres de la pandémie, saviez-vous que les points de presse du premier ministre Legault étaient diffusés dans la salle Evelyn-Dumas (depuis 2018) de l'Assemblée nationale ? Écrit avec un mariage heureux de descriptions quasi documentaires et de sensibilité vive, le recueil *Tête-à-tête avec ma sœur Evelyn* tombe à point pour découvrir le parcours de la première femme à occuper le poste de courriériste parlementaire (pour *Le Devoir*). Or, cette pionnière connaîtra tôt les affres de la maladie mentale. Accompagné d'écrits intimes d'Evelyn (pour la plupart sous forme manuscrite) et de photographies, le livre nous bouleverse jusqu'à la dernière ligne.

De Carmel Dumas, j'avais lu avec bonheur son *Montréal show chaud* (Fides, 2008), kaléidoscope textuel et photographique de la contreculture dans la métropole québécoise au tournant des décennies 1960-1970, ainsi que *La Famille Daraâche : une page du country au Québec* (Pratiko, 2012), ouvrage « de la rigoureuse recherchiste » pour lequel le chroniqueur du quotidien *Le Devoir* reconnaissait, « cette écriture simple, sans simplisme (...) comme une grande et belle chanson country » (12 novembre 2012). J'ai beaucoup apprécié *Mouffe, au cœur du shonbiz* (Éditions La Presse), portrait de l'artiste multidisciplinaire, paru à l'automne 2020. Parmi les réalisations de celle qui se définit comme « une autodidacte, à la carrière bâtie au pic et à la pelle », soulignons le roman *Le Bal des égo* (Art global, 1992) et l'essai *Le retour à l'école d'une waitress de télévision* (Lancôt, 2003), sans oublier ses collaborations nombreuses à la télévision (*Pour l'amour du country*) et à la radio tant anglaise que française.

LE DIFFICILE LABEUR
D'AIDANTE NATURELLE

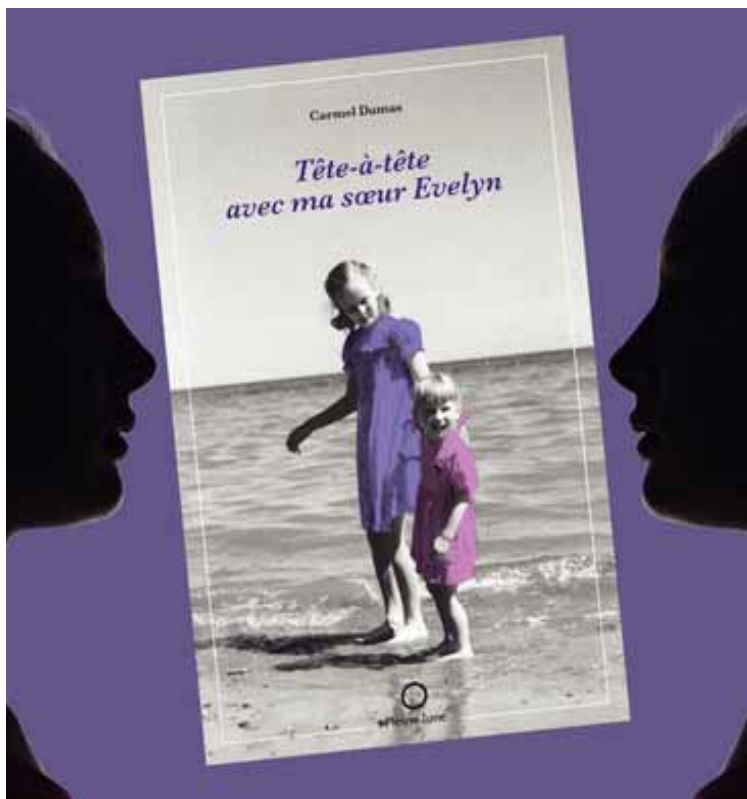
Dans ce *Tête-à-tête*, nous découvrons les liens de deux sœurs nées à huit années d'intervalle à Saint-Georges-de-Malbaie (maintenant annexé à la ville de Gaspé). Des enfants de Johnny et d'Angelina, s'ajoutent deux autres filles, Patricia (future journaliste politique et conseillère politique aujourd'hui décédée) et Thérèse, sans oublier un frère, John Michael, mort après deux semaines.

Si, pour reprendre les mots de Cormier, la plume de Dumas ne tombe pas dans le simplisme, elle s'illustre particulièrement par sa maestria à ne pas jouer la carte du misérabilisme ou du pamphlet.

L'autrice nous fait ressentir son difficile labeur d'aidante naturelle, ses impacts sur sa vie quotidienne. Par son parcours riche, elle nous dresse un panorama culturel du Québec moderne. L'un des passages les plus troublants se déroule lorsque Carmel croise à l'Hôtel-Dieu, lors d'une visite à sa frangine, un créateur oublié de nos jours. Il s'agit de Luc Granger, auteur de *L'Impubliable* et de « *l'insolent Ouate de phoque*, l'homme à la superbe voix graveleuse, l'ancien animateur de radio fou de jazz et de Ferré, parolier de la puissante chanson *Pourquoi chanter* immortalisée par Louise Forestier... »

UNE PIONNIÈRE

Evelyn Dumas s'inscrit « dans la lignée de l'enseignante militante Laure Gaudreault ». Elle a publié *Dans le sommeil de nos os, quelques grèves au Québec de 1934 à 1944*, *La Crise de la presse en France* et *Un événement de mes octobres*, roman inspiré par la crise d'octobre. Son implication au Front commun des personnes assistées sociales du Québec, se traduit par la rédaction d'*Ensemble, se donner une voix pour mieux être*. Par ses embûches professionnelles, son parcours rappelle ceux d'autres pionnières du journalisme comme Judith Jasmin (voir la biogra-



Écrit avec un mariage heureux de descriptions quasi documentaires et de sensibilité vive, le recueil *Tête-à-tête avec ma sœur Evelyn* tombe à point pour découvrir le parcours de la première femme à occuper le poste de courriériste parlementaire.

phie rédigée par Colette Beauchamp), Adèle Lauzon ou encore Louise Arcand.

En exergue, se trouve un extrait d'un texte inédit d'Evelyn (Les années soixante-dix au Québec) : « L'observateur ne voit jamais que de son point de vue, avec tout l'être physique, historique, spirituel qu'il est, et la façon dont l'observateur voit modifie aussi l'objet qu'il voit. » Les perceptions négatives sur sa maladie affecteront sa sœur tout au long de son exigeant apprentissage de journaliste de documentariste à la pige.

Dès la première page, Carmel Dumas raconte qu'en 1969, le printemps « de mes vingt ans », nouvellement venue à Montréal après des études collégiales, elle surprend un commentaire d'un « dandy à moustache » au restaurant Chez Bourgetel, situé sur la rue de la Montagne. « L'autre, c'est la sœur de la folle », entend celle qui jongle à ce moment entre un emploi d'été au quotidien *The Montreal Star* et des « jobines » en

mannequinat. Même un demi-siècle plus tard, les mots ont encore en elle « une résonance très aiguë ». Car son arrivée dans la grande ville ne l'avait en rien préparée au rôle qu'elle jouera longtemps auprès de « sa formidable et malheureuse Evelyn » !

UNE LETTRE D'UNE BEAUTÉ
CRUELLE

Pour l'adepte des casse-têtes, car « pas douée pour les jeux de société », l'exercice de rassembler des morceaux épars du passé entraîne des surprises. En triant les archives après la mort d'Evelyn, Carmel trouve une lettre (« d'une beauté cruelle, instrument de torture psychologique ») tapée à la machine par un journaliste reconnu (présenté ici sous le prénom de Thomas) dans une chambre d'hôtel en juin 1969. En se remémorant cette idylle entre une jeune femme de 28 ans et un père de famille adultère dans la quarantaine, elle y trouve des indices qui éclaireraient l'abandon par sa sœur d'une situation enviable au *Devoir* pour rejoindre les rangs du *Montreal Star*. Le

« travail de sape en puissance » des cinq feuillets (reproduits dans l'ouvrage) nous donne tout comme pour sa cadette « l'impression de tenir un stéthoscope sur la poitrine de deux naufragés ».

Durant son passage au *Devoir* où elle signe des textes jusqu'en janvier 1968, la journaliste rencontre un adversaire redoutable en Claude Ryan, directeur de l'information. Le mois suivant, elle entre au *Montreal Star* comme éditrice associée et éditorialiste. Mais la tragédie s'annonce (et reviendra jusqu'à sa mort en 2012), car est survenu, peu de temps avant, un premier séjour en psychiatrie à l'Institut Albert-Prévost sur le boulevard Gouin, « loin du centre-ville ».

PREMIÈRE FEMME À DIRIGER
UNE SALLE DE RÉDACTION

Après d'autres déceptions amoureuses, passions « toutes superficielles », elle rencontre en 1973 un jeune médecin prénommé ici « Gabriel, personnage central dans toute la sublimation à laquelle elle devait accrocher sa survie jusqu'à l'abdication finale ». Un an plus tard, la journaliste de 33 ans devient la première femme au Québec à diriger une salle de rédaction, soit celle de l'éphémère quotidien indépendant *Le Jour* fondé par le triumvirat péquiste Yves Michaud, René Lévesque (dont elle sera une conseillère avisée lors de ses deux mandats) et Jacques Parizeau.

À la fin de la décennie, « le rideau commence à tomber, en grinçant », alors que les séjours en institution se multiplient jusqu'à son décès le matin du 7 juin 2012.

La prolifique écrivaine états-unienne Joyce Carol Oates soutenait dans son recueil de souvenirs d'enfance *Paysage perdu* que « toute littérature – tout l'art – naît de l'espoir de communiquer avec les autres ». Dans son *Tête-à-tête avec ma sœur Evelyn*, Carmel Dumas en fait une éclatante démonstration avec son témoignage sur la résilience et l'importance, au souvenir de sa chère Evelyn, de « garder le cap sur ses idéaux ». ◀

TOUS POUR LE QUÉBEC.



Lanaudière, c'est nous!



LUC THÉRIAULT
Député de Montcalm
450 474-1044



NATHALIE SINCLAIR DESGAGNÉ
Députée de Terrebonne
450 964-9417



GABRIEL STE-MARIE
Député de Joliette
450 752-1940



MONIQUE PAUZÉ
Députée de Repentigny
450 581-3896



YVES PERRON
Député de Berthier-Maskinongé
819 228-1210



Le temps de lire

D'une négritude l'autre. Aimé Césaire et le Québec de Ching Selao

Le Césaire des Québécois

Simon Rainville

Comme c'est souvent le cas, l'hystérie sur le « mot en n » a été menée par des commentateurs à la petite semaine, des démagogues et des idéologues, autant du côté des défenseurs que des détracteurs de l'utilisation des mots « nègres » et « négritude », autant à droite qu'à gauche. *D'une négritude l'autre Aimé Césaire et le Québec* (PUM) de Ching Selao étudie une part de la question en analysant la réception du mouvement de la négritude au Québec, surtout autour de la figure de Césaire.

L'argument de ceux qui demandent aujourd'hui de pendre au tribunal de l'histoire la tentative de plusieurs indépendantistes de se réclamer d'une « négritude blanche » dans les années 1960 et 1970 se résume ainsi : les Québécois sont hypocrites et déconnectés de même oser prétendre avoir connu un sort similaire aux Noirs et sont, de surcroît, racistes d'utiliser l'expression « Nègres blancs ». N'ayant « que » souffert d'un statut inférieur au Canada, les Québécois devraient se la fermer.

LES PIÈGES D'UNE LECTURE ANACHRONIQUE

Habillement, Selao évite les pièges de la lecture anachronique qui impose nos valeurs actuelles sur des événements passés tout autant que la lecture sans apathie pour le lecteur contemporain. En d'autres mots, s'il est absurde de lire le passé seulement par le prisme du présent, il est tout autant problématique d'imaginer que le passé n'est que le passé. Il n'y a d'histoire qu'au présent.

Alors que la plupart des intervenants n'ont sûrement jamais lu une ligne de Vallières, Miron et autres Chamberland, Selao se penche, à tête froide, sur les textes, sur le sens historique des déclarations et souligne des failles d'argumentation dans tous les camps. Elle cherche à comprendre, non pas à juger, ce qui a attiré ces Blancs vers la négritude.

Elle trace d'abord une constellation complexe de l'utilisation, autant par les Blancs que par les Noirs, du mot « nègre » et de son pendant anglophone « nigger » et de leurs dérivés. Puis, elle explique qu'il n'existe pas un, mais des mouvements de la négritude, que l'on ne peut pas lire Césaire comme on lit Senghor, et que, par conséquent, il faut naviguer avec prudence dans les mouvements qui ont voulu s'approprier l'idée de négritude, notamment au Québec.

DES CONTEXTES CULTURELS DISTINCTS

De la même manière, Selao argumente qu'il y a eu plusieurs réceptions

de ces auteurs et qu'elles sont pleines de dissonances à cause de contextes culturels distincts. La lecture de l'œuvre de Césaire au Québec doit d'abord beaucoup à Gaston Miron qui a fait connaître le poète ici et a développé l'idée de « négritude blanche ». Mais, insiste Selao, la « pauvreté de pauvre » de Miron pouvait difficilement s'accorder ou s'arrimer à l'exubérance et à la mégalomanie de Césaire qui se savait au contraire riche de sa poésie.

L'idée sera ensuite reprise par Paul Chamberland et Yves Préfontaine qui finiront par croire en l'impossibilité de dire la négritude québécoise, à l'impossibilité d'exister pour le peuple québécois. Puis, Dany Laferrière, le seul Noir de son étude, après avoir qualifié la négritude de connerie et Césaire de plaignard, admet finalement sa dette envers le Martiniquais dans ses textes des dernières années.

BAROMÈTRE DU QUÉBEC ACTUEL

Au-delà de cette explication stimulante et savante de la réception de Césaire, le livre de Selao a valeur de symbole et de baromètre du Québec actuel. Il aura fallu une Sino-Québécoise – « ni blanche, ni noire (...) mais tout de même trop pâle pour faire mienne la figure de Césaire » – qui travaille à l'Université du Vermont pour oser affronter ce genre de questionnements. Cela me rappelle qu'il aura fallu Jean-Christophe Cloutier, lui aussi enseignant aux États-Unis, pour déterrer les textes francophones de Jack Kerouac, il y a quelques années. C'est souvent hors de lui que le Québec est courageux. À ma connaissance, d'ailleurs, une seule recension de ce livre a été publiée dans les médias grand public, soit par *Nuit blanche* qui n'en fait aucunement une analyse critique. Ceci est, en soi, problématique.

Mais le livre est aussi symptomatique du Québec d'aujourd'hui puisque Selao n'aborde pas de front la question politique derrière la négritude blanche. Pourtant, elle fait souvent ressortir la différence entre les auteurs québécois et le maître martiniquais. Elle explique que Césaire distinguait clairement la littérature et la culture du politique, qu'il appelait à l'indépendance culturelle des peuples dominés en sachant que l'indépendance politique de la Martinique était difficilement atteignable. Selon l'auteure, les Québécois n'ont pas saisi, ou n'ont pas voulu prendre acte, de cette distinction. Je dirais : c'est tant mieux, puisque la situation objective du Québec n'est pas celle de la Martinique.

Il y a là une question profondément politique, dans le sens plein du terme, pour le Québec. Césaire s'affirme, se magnifie, parce qu'il se croit dans l'histoire, parce qu'il croit que la Martinique, devenue département français en 1946, existe, pleinement. Le Québec, n'existant pas politiquement, se déprécie et,



Photo : YouTube

Le livre de Selao a valeur de symbole et de baromètre du Québec actuel. Il aura fallu une Sino-Québécoise – « ni blanche, ni noire (...) mais tout de même trop pâle pour faire mienne la figure de Césaire » – pour oser affronter ce genre de questionnements.

lorsqu'il cherche à lutter, s'affaisse souvent, puisqu'il n'a pas de relai politique à sa lutte culturelle.

C'est pourquoi Miron se sait pauvre, culturellement, bien sûr, mais peut-être encore plus politiquement. Et ce sera la même chose chez Chamberland pour qui l'indécible être québécois se tait finalement puisqu'il ne peut prendre forme politiquement. Laferrière, qui veut se tenir loin de cette tradition, finit aussi par l'épouser. Même l'immortalité conférée par l'Académie française ne saurait pallier cette inanition politique, cette inconsistance, cette inexistence.

UN AVEU DE CÉSAIRE

Dans les dernières années de sa vie, selon Selao, Césaire vivra finalement beaucoup d'amertume sur le statut de la Martinique et avouera à demi-mot avoir laissé tomber les aspirations indépendantistes de son peuple lorsqu'il a accepté d'appuyer le statut de département français pour son île. Cet aveu de Césaire devrait nous faire réfléchir. Sans égard aux réussites culturelles – Césaire est aujourd'hui reconnu comme un grand auteur du 20^e siècle –, être l'appendice d'un autre peuple ne sera jamais l'équivalent d'être un peuple normal possédant les moyens de son développement complet. La réussite, voire la survie, d'une culture ne remplacera jamais l'indépendance politique.

Toute cette question de la négritude blanche, d'autant plus lorsqu'elle est menée d'un point de vue individuel et désincarné du politique, n'est qu'un autre avatar de notre nationalisme culturel. Elle devient de peu d'intérêt si elle n'est pas liée à notre condition politique anormale. L'écran de fumée des dernières années au sujet du « mot en n » cache la condition politique québécoise.

Qu'on refuse ou permette aux Québécois de se réclamer d'une négritude blanche ne change rien au fond du problème.

De toute façon, c'est beaucoup trop conceptualiser le passé que de voir les années 1960 avec des perceptions actuelles. Ce que voulaient soulever Miron, Vallières et compagnie en se réclamant de la négritude, c'était leur désarroi, leur désespoir, leur apathie et leur statut de dominés. On en fait aujourd'hui une question de couleur de peau alors qu'ils en faisaient une question de solidarité. Parce que la négritude devait servir de catalyseur à une révolution proprement québécoise, elle devait être espoir et mobilisation.

Pourquoi la question des « Nègres blancs » revient-elle dans les médias ? Une fois entendues les récriminations justifiées de la communauté noire, où mène ce « débat » ? Pourquoi le Canada en fait-il un sujet de haute importance ?

En insistant sur les exagérations passées du mouvement, il s'agit en fait pour les Canadiens de délégitimer le mouvement indépendantiste québécois, aujourd'hui comme hier. Et si le Québec était encore exactement au même endroit que dans les années 1960 au sein du Canada, malgré sa reconquête économique ? Et si la charge politique derrière la négritude blanche était encore intacte, une fois les exagérations mises de côté ?

Que l'on reconnaisse aujourd'hui que la comparaison était excessive et qu'elle puisse blesser certaines personnes ne devrait pas faire oublier la réalité que cette exagération mettait en lumière sous le ciel du Québec. ◀

Patriotes et réformistes

La nuance politique la plus importante loge dans la revendication d'un Exécutif imputable devant la Chambre élue. Au Haut-Canada, cette revendication, à l'origine même de la constitution d'une opposition politique et parlementaire et de la solution ultérieure d'un Baldwin, n'a pas la même profondeur qu'au Bas-Canada, où l'on ne mise pas autant sur cette sortie de crise. La raison en est dans l'autre différence dans les revendications des deux provinces : le principe électif et, en particulier, la demande d'un Conseil législatif électif.

Papineau et le Parti patriote font de cette revendication leur nerf de la guerre, et leur radicalité est perçue à propos de cette « résolution » dont ils ne dérogent pas. Mackenzie et les réformistes en appellent aussi à ce principe électif qui avait tant impressionné le leader réformiste lors de son voyage aux États-Unis. Mais la modération chez des réformistes comme Baldwin ou chez Durham reposera sur leur capacité de voir qu'un Conseil législatif élu serait un nouvel « engin » contre l'Exécutif.

Baldwin avait compris que la concession au Bas-Canada d'une telle structure par le Colonial Office ne pouvait que servir l'éventuelle indépendance de la colonie bas-canadienne : la majorité qui serait élue dans un Conseil de ce type serait la même que celle qui présidait dans la Chambre de façon continue depuis plus de trente ans et qui indisposait tant la minorité britannique et, du coup, la métropole. Que pourrait faire un Exécutif devant deux Chambres à majorité « canadienne » alors que déjà depuis un quart de siècle on cherchait précisément par différents moyens à prendre le contrôle de celle qui était élue ?

C'est à partir de cette différence dans la signification de l'électivité du Conseil législatif qu'on peut comprendre pourquoi le lexique diffère : « réformistes » au Haut-Canada, « patriotes » au Bas-Canada. L'élément du patriotisme n'a pas le même poids dans les deux colonies, la visée d'indépendance n'est pas la même dans des sociétés où, en raison de l'origine des populations, la loyauté n'a pas la même prégnance. (...) Durham jouera à fond de cette explication. Papineau découvrira les « inconvénients de notre nationalité ». ◀

YVAN LAMONDE[...]

YVAN LAMONDE

Les colonies du Haut
et du Bas-Canada avant
et à l'époque des rébellions

Les colonies du Haut
et du Bas-Canada avant
et à l'époque des rébellions
Yvan Lamonde
PUL, 2022

Le troisième œil

Un film de Léa Clermont-Dion et Guylaine Maroist dans le vortex misogyne du Web

Je vous salue respectueusement, salopes...

Pierre Jasmin

Le film *Je vous salue salopes*, avec des exemples tonitruants et troublants de misogynie au temps du numérique qui, par leur accumulation, quittent le domaine de l'anecdote, pose une question historique déterminante : l'humanité arrivera-t-elle à se libérer de la mainmise des hommes sur les armées, les affaires et la religion ?

La qualité de montage des films de La Ruelle est légendaire : comment ne pas admirer aujourd'hui un film présent dans cinq pays différents, avec un discours cohérent pour nous du Québec ? Car, au départ, il décrit sans complaisance la situation de nos jeunes encore à l'école, assaillies sur Facebook par des commentaires du genre « sale chienne », « t'es laide », « m'a t'violer avec ma gang ».

Et le film s'attache à Laurence Gratton dont on voit l'évolution dramatique dans son corps, d'abord de belle grande fille au regard allumé d'intelligence, puis de victime éteinte et désemparée par cinq années de harcèlement d'un camarade de classe jaloux, que la police se déclare impuissante à

accuser derrière le statut LIBARTÉ d'expression de Facebook, dont Éric Duhaime est le seul des chefs de partis à ne pas vouloir éliminer les membres anonymes.

À la fin du film, on découvre celle qui est passée à travers et enseigne maintenant à des jeunes filles aussi brillantes qu'elle. Laurence fut applaudie sur la scène du cinéma Outremont, avec l'ex-politicienne afro-américaine Kiah Morris, l'héroïne du film qui a fait le voyage du Vermont avec son touchant mari, qui ont dû démentir et sortir de la politique vénéneuse de Donald « grab them by the pussy ! » Trump. Peut-on seulement imaginer une seconde ce que ses consœurs démocrates vivent dans les États racistes du Sud, avec les nouvelles lois antiavortement et la Cour suprême aux mains des suprémacistes blancs anti-GIEC ?

Des « pacifistes » au discours à l'eau de rose seront choqués par les nombreux exemples de discours haineux de misogynie du film, au lieu de s'insurger contre leur violence et leurs conséquences tragiques sur les femmes qui en sont victimes. Le moment le plus déchirant étant le discours du père de Rehtaeh Parsons, dont je ne vous dis rien pour ne pas divulguer ce rare



Guylaine Maroist Léa Clermont-Dion
« On veut que les gens ressentent ce que ces femmes vivent, qu'ils se mettent dans leur peau, qu'ils vivent leur cauchemar. »

moment d'un discours masculin respectueux. Les réalisatrices ont justement plaidé : « On veut que les gens comprennent, mais surtout qu'ils ressentent ce que ces femmes vivent, qu'ils se mettent dans leur peau, qu'ils vivent leur cauchemar. »

La féministe française Marion Seclin a reçu plus de 40 000 messages sexistes et menaces de viol et de mort après avoir lancé une vidéo YouTube sur le harcèlement de rue (minimisé par l'intellectuelle française Catherine Millet).

L'ex-présidente du Parlement italien, la démocrate ancienne porte-

parole du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Laura Boldrini, est menacée de mort et de viol par un maire de droite qu'elle poursuit et le lendemain de sa victoire judiciaire qu'elle publicise en souriant au pays entier, elle reçoit par la poste une balle de pistolet et son effigie est brûlée en pleine rue !

L'autrice et spécialiste de la misogynie en ligne, Donna Zuckerberg, la sœur de Mark, fondateur de Facebook, critique l'inaction coupable des plateformes numériques, y compris celle de son frère, en matière de cyberharcèlement et de messages haineux.

« Pour que les choses changent, il faut sensibiliser les gens à ce phénomène grave. On souhaite que notre film soit utilisé comme un outil de prévention, d'éducation pour contrer la banalisation de la misogynie en ligne », espère Léa Clermont-Dion, dont le doctorat portait justement sur les discours antiféministes en ligne.

Les réalisatrices ont essuyé de nombreux refus et désistements à la toute dernière minute de certaines femmes craignant pour leur sécurité. Elles-mêmes ont subi des appels anonymes, lors des annonces de leur projet, mais estiment ne plus pouvoir se défilier, après avoir partagé ces histoires cauchemardesques souvent banalisées par les autorités policières et autres, qui ne savent comment contrer le harcèlement sexuel, particulièrement développé chez les militaires américains, comme on le découvre dans la partie consacrée à la courageuse Kiah Morris (aux États-Unis, il y a eu pendant la COVID 30 % d'augmentation des viols et autres agressions dans l'armée).

Les Artistes pour la Paix espèrent de tout cœur que l'impact du film soit tel qu'il forcera la population et nos instances gouvernementales à réagir. ◀

L'auteur est membre des Artistes pour la Paix

- Engagé pour une société plus juste et équitable;
- Dévoué à la défense et la promotion des droits des travailleuses et des travailleurs;



Unifor, un syndicat qui fait la différence !



Le syndicat des technologues
d'Hydro-Québec
et
Le syndicat des employé-e-s
de métiers d'Hydro-Québec

Fiers
d'appuyer
L'AUT' JOURNAL,
un média
indépendant de
qualité!



ENCORE SOIF DE JUSTICE



Alliance de la Fonction publique du Canada
Public Service Alliance of Canada

L'accès à l'eau potable est un droit fondamental.

encoresoifdejustice.ca | [#soifdejustice](https://twitter.com/soifdejustice)

L'aparté avec

ÉLO

www.simonbanville.com

